
LES PRÉTENTIONS DE PHILIPPE V

A LA COURONNE DE FRANCE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

L'abbé de Montgon, si connu par les services qu'il rendit en France au roi d'Espagne Philippe V, et par les persécutions qu'il eut à souffrir du cardinal de Fleury, écrit dans ses *Mémoires* à l'année 1728 ¹ : « Le 26 octobre, le roi Louis XV se trouva un peu mal pendant la messe, et certaines marques qui parurent le reste du jour sur le corps de Sa Majesté firent croire qu'elle avait la rougeole. Le lendemain, la petite vérole se déclara. Un courrier des plénipotentiaires d'Espagne porta cette nouvelle à Madrid; et, quoique les ministres eussent mandé que la maladie du roi n'était accompagnée d'aucun symptôme fâcheux, les lettres particulières qui vinrent ensuite par l'ordinaire parlaient de son état si ambigument, que le bruit se répandit aussitôt que le roi était en très grand danger : et sur ce qu'on fut pendant huit jours entiers sans savoir la moindre particularité, non seulement on soupçonna, mais même on assura qu'il était mort, et que vraisemblablement les courriers qu'on avait envoyés en Espagne étaient arrêtés. Le motif qu'avait eu mon voyage en France fera aisément comprendre l'agitation, l'inquiétude, et les projets auxquels toutes ces différentes circonstances, que chacun débitait à sa fantaisie, donnèrent lieu à la cour d'Espagne. Je me contenterai de dire que si l'incertitude où elle était eût seulement duré vingt-quatre heures de plus, on y allait prendre et exécuter des résolutions qui auraient surpris tout le monde. »

Ces résolutions, qui devaient étonner le monde, elles ont été

¹ *Mémoires de l'abbé de Montgon*, édit. de 1752, t. VII, p. 59.

formées ; elles ont même reçu un commencement d'exécution ; et si l'abbé de Montgon ne les a point connues, c'est que, desservi par le cardinal de Fleury, il ne possédait déjà plus, à la fin de 1728, la confiance entière de Philippe V, ou, pour mieux dire, d'Élisabeth Farnèse, le véritable chef du royaume d'Espagne. Du 6 au 7 novembre 1728, Philippe V et la reine sa femme ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour s'assurer le trône de France, au cas où la maladie emporterait Louis XV ; ils ont pris toutes leurs mesures pour courir en poste à Paris et s'y faire proclamer, au détriment du duc d'Orléans ; ils ont, en attendant leur arrivée, confié le pouvoir au duc de Bourbon et au cardinal de Fleury, écrit à leurs partisans et cherché à obtenir du pape l'annulation de leurs serments ; Philippe V a, pour un temps, secoué la torpeur où depuis plusieurs mois il semblait sommeiller ; Élisabeth Farnèse, toujours ambitieuse, a témoigné par une rare activité la décision de son esprit et la vivacité de désirs qui n'ont pu tomber que devant la nouvelle certaine de la guérison de Louis XV, bientôt suivie de la naissance du dauphin.

L'histoire de ces trois journées, remplies d'agitations secrètes, nous avons pu la reconstituer, grâce à des documents inédits, que les précautions prises par Philippe V avaient longtemps tenus cachés et qui, comme tant d'autres, ont fini par se produire à la lumière d'un dépôt public, les archives espagnoles d'Alcala de Hénarès ; ils sont épars dans une dizaine de liasses de la section des papiers d'État¹, et portent presque tous cette mention : *muy reservado*, très secret ; les principaux sont renfermés sous deux enveloppes sur lesquelles on lit les suscriptions suivantes : *Papeles y dictámenes originales sobre el Derecho del Rey Padre N. S.ª a la corona de Francia, no obstante la renuncia que hizo de el* : « Papiers et avis originaux sur le droit du roi N. S. à la couronne de France, nonobstant la renonciation qu'il en a faite. » Et sur l'autre, également en espagnol : « *Papiers secrets* : 6-9 novembre 1728 ; 1^o pouvoirs que donna Philippe V au duc de Bourbon et au cardinal de Fleury pour gouverner la France en son nom, en cas de mort de Louis XV ; — 2^o lettres de la Reine relatives à la même affaire ; — 3^o acte du Roi déclarant nulles ses renonciations à la couronne de France ; — 4^o lettre du Roi au

¹ Archives d'Alcala. *Papiers d'état*. Liasses 2460, 4823, 2555, 3988, 2250, 2761, 2733, 4837, 2576.

Parlement de Paris sur le même sujet ; — 5^o lettre du marquis de la Paz aux plénipotentiaires du congrès de Soissons pour leur faire part de ces résolutions. »

Malheureusement, à cette liste si attrayante s'ajoute une note qui diminue singulièrement la satisfaction du chercheur : « Tous ces papiers ont été communiqués le 5 juin 1827 à M. le baron de Castiel, et il n'est resté que ceux qui sont ci-inclus. » Trois des pièces les plus précieuses ont disparu : les pouvoirs donnés au duc de Bourbon et au cardinal de Fleury, l'acte de Philippe V annulant ses renonciations, et la lettre du marquis de la Paz aux plénipotentiaires de Soissons. Hâtons-nous de dire que cette perte n'est point irréparable, et qu'indépendamment de l'authenticité absolue de la liste ci-dessus rapportée, nous avons trouvé d'autres pièces que cette liste n'indiquait pas, mais qui supposent l'existence de celles qu'elle énumère et qui ont été perdues. Telles sont, par exemple, les deux lettres du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury, en réponse aux pleins pouvoirs que leur a confiés Philippe V ; ou encore la lettre de ce prince au Parlement de Paris qui fait allusion à la nullité des renonciations. Le plus curieux peut-être de tous les documents relatifs à cette affaire, c'est la lettre où Philippe V exprime au Pape ses scrupules et ses inquiétudes, au moment de violer, par une ambition qu'il colore de nobles prétextes, les résolutions les plus intimes, comme les serments les plus solennels. Il importe de signaler en outre quelques pièces qui, par leur date, sont antérieures à l'entreprise même de novembre 1728, mais qui se rattachent aux prétentions de Philippe V à la couronne de France et servent de perpétuel contrôle aux *Mémoires* de l'abbé de Montgon pendant les années 1727 et 1728. On n'ignore pas que le malheureux négociateur avait vu saisir par Fleury tous les papiers qui auraient pu lui servir de justifications, et qu'il fut réduit dans son livre à affirmer sans prouver. Nous devons déclarer à son honneur qu'il n'a point abusé de la situation pour mentir, et que bien au contraire toutes les pièces que nous avons découvertes témoignent de sa parfaite sincérité. Le texte même des *Instructions* qui lui furent remises par Philippe V, le 25 décembre 1726, existe aux archives d'Alcala : Montgon l'avait publié sans y changer un mot. On peut en dire autant des lettres du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury : elles sont entièrement conformes au

rôle que Montgon attribue à leurs auteurs. Celles de Fleury le compromettaient si bien qu'après la naissance du Dauphin il mit tout en œuvre pour les ravoïr ; l'archevêque d'Amida, confesseur de la Reine, se chargea de les lui rendre ; il les eut, on ne sait trop comment, les donna à la duchesse de Saint-Pierre, et celle-ci les renvoya au cardinal ; mais l'archevêque d'Amida ne faisait jamais rien complètement ; il trouva moyen de laisser dans les mains ou dans les tiroirs de la Reine trois ou quatre lettres de de Fleury ; elles suffirent aux historiens pour établir leur jugement.

Montgon était donc de bonne foi, et nous pourrions à l'occasion recourir, sans trop de risques, à ses *Mémoires* imprimés ; mais il ne savait pas tout : il ignorait naturellement les rapports que pouvaient écrire d'autres Français qui travaillaient comme lui à faire triompher la cause de Philippe V ; les lettres de Laules, de Brancas et de Marcillac nous fourniront en abondance des renseignements complémentaires. Enfin, et c'est la dernière source que nous mentionnons, trois mémoires d'inégale étendue, qui furent adressés ou communiqués au roi d'Espagne, nous éclaireront sur les prétentions et les chances des deux maisons d'Anjou et d'Orléans, ainsi que sur les dispositions de la France à leur égard. Comme tous ces documents jettent une lumière assez nouvelle sur les négociations qu'a poursuivies l'abbé de Montgon en 1727 et 1728, nous nous proposons de refaire l'histoire de ces dernières avant de raconter l'entreprise hardie qui faillit les couronner du 6 au 9 novembre 1728.

I

Jamais renonciations ne furent plus formelles que celles de Philippe V à la couronne de France. Qu'on relise l'article vi du traité d'Utrecht, et on verra s'il est possible d'accumuler des expressions plus fortes. Nous n'en citerons que ces deux passages, entre dix autres de même valeur :

« Je renonce par le présent acte pour toujours et à jamais, pour moi-même et pour mes héritiers et successeurs, à toutes prétentions, droits et titres que moi ou quelques autres de mes descendants que

ce soient, ayent dès à présent, ou puissent avoir en quelque temps que ce puisse être à l'avenir, à la succession de la couronne de France. Je les abandonne et m'en désiste pour moi et pour eux, et je m'en déclare et tiens pour exclu et séparé, moi, mes enfants, héritiers et descendants perpétuellement exclus, et inhabiles absolument et sans limitation, différence, ni distinction de personne, de degré, sexe et temps de l'action, du droit de succéder à la couronne de France..... »

Et ceci surtout, qu'il importe de retenir :

« Je me désiste et me démetts de tous, quels qu'ils puissent être, moyens sus ou ignorés, ordinaires ou extraordinaires, qui, par droit commun ou par privilège spécial, nous puissent appartenir, à moi, à mes enfants ou descendants, pour réclamer, dire ou alléguer contre ce qui est écrit ci-dessus ; j'y renonce à tous et spécialement à celui de lésion énorme et très énorme que l'on puisse trouver dans mon désistement, et dans ma renonciation à la couronne de France... *Je n'ai point demandé ni ne demanderai point d'être relevé de ce serment. Et si quelque personne particulière le demandait, ou si cette dispense m'était accordée motu proprio, je ne m'en servirai, ni ne m'en prévaudrai, mais plutôt en ce cas je fais un autre serment, tel qu'il soit et demeure entier, nonobstant toutes dispenses qui m'auraient été accordées.* »

Ces engagements, Philippe V les avait pris non seulement d'une manière officielle et publique, par devant les Cortès de Castille, à la face de l'Europe assemblée en congrès ; mais il les avait acceptés en conscience et dans son for intérieur ; une première fois, dans un accès d'enthousiasme causé par la fidélité des Espagnols, il avait juré de ne jamais leur préférer les Français ; une seconde fois, dans le calme, la réflexion, la prière ; il en a fait lui-même l'aveu naïf dans cet écrit de sa main que nous avons trouvé à Alcalá :

« Ces papiers regardent ma renonciation à la couronne de France. Je dois y ajouter que doutant si la feue Reyne et la Princesse des Ursins préféreraient la France à l'Espagne et voudraient me conseiller de prendre ce party, je promis et je crois même fis vœu de choisir l'Espagne, et je ne me souviens pas bien si même de ne jamais aller en France, et cela de mon propre choix, inclination et avec ferme inten-

tion de le faire, devant le Saint Sacrement qui était exposé et en communiant, faisant même intention de communier pour promettre cela à Dieu ; et communiant dans cette intention. Je demande si, après tout cela, je puis travailler à succéder à la couronne de France en cas que le Dauphin vint à mourir. J'ajoute encore que j'étais si porté à demeurer en Espagne quand je fis la promesse ou le vœu que je fus deux ou trois jours dans de grandes agitations et inquiétudes et même colère intérieure dans la crainte qu'on ne me conseillât le contraire ¹. »

Le 22 juin 1720, Philippe V avait renouvelé ses renonciations ; au mois de janvier 1724, il avait abdiqué la couronne d'Espagne afin de se consacrer exclusivement au service de Dieu, et il ne l'avait reprise que contraint et forcé, à la mort de son fils Louis I^{er} ; et cependant, ce prince qui était honnête, qui était chrétien, qui était fatigué du trône, voulut encore une fois, de 1727 à 1728, s'assurer l'héritage qu'il avait abandonné par serment et par vœu. Est-ce, comme le dit Saint-Simon ², qu'il se croyait usurpateur en Espagne, et « qu'il ne pouvait comprendre que Charles II eût été en droit et en pouvoir de disposer par son testament d'une monarchie dont il n'était qu'usufruitier et non pas propriétaire ? » Est-ce, comme il l'a dit plus d'une fois lui-même, par un raisonnement analogue, qu'il n'avait jamais pu aliéner légitimement ce qui ne lui appartenait pas en bien personnel ? N'est-ce pas plutôt que, dans l'engourdissement maladif où il était plongé en 1727, se fit sentir plus forte que jamais l'influence de cette Élisabeth Farnèse qui brûlait du désir « d'aller mener en France une vie moins enfermée et bien plus agréable ³ ? » Ne sut-elle pas, hautaine et tendre, habile et tenace, dompter, par les moyens qui lui étaient propres, une fois encore la volonté de son mari, ou peut-être réveiller ce goût pour les grandes entreprises qui, à de longs intervalles, se manifestait chez le petit-fils de Louis XIV, écho lointain des hautes ambitions de l'aïeul ? Si l'on considère que presque toutes les pièces de cette affaire sont écrites de la main de la reine, cette hypothèse ne paraîtra pas la moins probable.

¹ Archives d'Alcala, l. 2555.

² T. XII, p. 235.

³ Saint-Simon, *loc. cit.*

Quoiqu'il en soit, le 27 novembre 1726, l'abbé de Montgon fut admis, à l'Escorial, à se présenter devant Leurs Majestés Catholiques, qui devaient l'entretenir d'un projet fort secret et le charger de la plus mystérieuse des négociations.

On sait qui était l'abbé de Montgon et comment il se trouvait alors en Espagne. Il appartenait à une noble famille française : sa grand'mère, la comtesse de Montgon, avait été de tout temps l'amie de M^{me} de Maintenon, qui l'avait fait nommer Dame du Palais de la duchesse de Bourgogne. Il était lui-même fort recommandable par ses mœurs et par sa piété, très-versé dans la connaissance de l'Écriture, comme en témoignent ses lettres et ses *Mémoires*. L'admiration qu'il éprouva pour Philippe V en apprenant que ce prince foulait aux pieds le comble des grandeurs humaines pour vivre désormais dans la retraite et la dévotion, lui inspira le désir extrême d'aller servir un monarque aussi pieux : il en écrivit au P. Bermudez, confesseur du roi, et reçut bientôt après la permission de venir à Sainte-Ildefonse : il y exercerait la charge de *Sumiller de Cortina*, c'est-à-dire d'aumônier de la chapelle royale.

Les choses marchaient donc aux souhaits de l'abbé de Montgon, lorsqu'à la fin d'août 1724, le jeune Louis I^{er} mourut et Philippe V dut remonter sur le trône d'Espagne. L'abbé de Montgon ne changea point ses résolutions, mais il retarda son départ. Ce retard fut la cause de sa fortune et de ses infortunes politiques. Le duc de Bourbon renvoya l'Infante ; l'ambassadeur de France fut chassé de Madrid ; Philippe V et sa femme refusèrent de recevoir désormais quelque communication que ce fût de notre gouvernement ; la cour fut fermée à la plupart des Français ; le roi cependant ne voulut point revenir sur l'autorisation qu'il avait donnée à l'abbé de Montgon ; et c'est ainsi que ce dernier devint le seul sur qui le duc de Bourbon « pût jeter les yeux pour travailler au milieu de tant de difficultés à l'ouvrage aussi utile que chrétien de réconcilier deux des plus grands rois d'Europe ¹. »

L'abbé de Montgon arriva à Madrid le 24 novembre 1725 : l'Empereur y était alors regardé comme le plus puissant et le plus fidèle des alliés ; il bénéficiait de toute la haine que l'on avait vouée au duc de Bourbon ; une alliance aussi intime entre

¹ *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 142.

Vienne et Madrid rendait urgent de ne pas laisser soupçonner aux nouveaux alliés, donnés à la France par le traité de Hanovre, que celle-ci voulût se rapprocher de l'Espagne ; Montgon eut l'habileté d'entrer en parfaite intelligence avec les représentants de l'Angleterre et de la Hollande, Stanhope et Van der Meer, auxquels il s'était fait présenter par un Français résidant à Madrid, M. Stalpart, « jadis fort attaché au maréchal de Tessé ¹. » Nous n'entrons point dans le récit des intrigues auxquelles il prit une part notable, tant que dura la faveur de cet étrange aventurier le duc de Ripperda, nommé ministre et secrétaire d'état ; il suffit de savoir que Ripperda, qui avait grandi par l'alliance autrichienne, en était venu à chercher lui aussi une réconciliation avec la France, lorsqu'il fut disgracié et mis en prison. Presque tous ceux que ce ministre avait dépouillés reprirent leurs emplois. Le marquis de Grimaldo rentra dans la place de secrétaire d'état aux affaires étrangères, à la réserve du détail de ce qui concernait la cour de Vienne, qui fut donné au marquis de la Paz ; le marquis de Castelar fut rétabli dans le ministère de la guerre, et Don Francisco Ariaza aux finances ; D. José Patiño eut le département de la Marine et des Indes, grâce aux bons offices de l'archevêque d'Amida, confesseur de la reine. Le marquis de la Roche demeura secrétaire du cabinet. Tel était le ministère espagnol au moment où s'engagea la négociation particulière que nous avons à raconter.

Il nous faut maintenant faire connaissance avec un certain nombre de personnages qui s'y mêlèrent plus ou moins, et tout d'abord avec les deux confesseurs de la reine et du roi. Nous commencerons par celui de la reine, puisque, à vrai dire, la reine était le roi. C'était par un ecclésiastique espagnol, D. Juan Bautista de Zuloaga, que l'abbé de Montgon avait connu D. Domingo Valentin Guerra, confesseur d'Élisabeth Farnèse. Il avait été placé près d'elle par le P. Daubenton, confesseur du roi, « comme un homme dont le génie au-dessous du plus borné, le mettait à l'abri de craindre les suites de l'ascendant qu'un autre plus éclairé pouvait prendre sur l'esprit de cette princesse ². » La mort du P. Daubenton, survenue peu après, mit

¹ *Mém. de Montgon*, t. I, p. 142.

² *Mém. de Montgon*, t. I, p. 430.

D. Domingo Guerra, qui tremblait devant son protecteur, dans une situation un peu moins gênante, et il osa désormais travailler à son propre avancement ; il se fit nommer abbé de la collégiale du Palais de Sainte-Ildefonse, puis il obtint le titre, *in partibus*, d'archevêque d'Amida. Ambitieux, autant que timide et incapable, il n'avait de vue, d'inclination, ni peut-être de pensée que celles qu'il remarquait dans sa royale pénitente ; aussi, dit l'abbé de Montgon, le considérait-on comme une espèce de baromètre qui annonçait exactement à la cour d'Espagne, le beau ou le mauvais temps¹. Si l'on veut avoir une idée du génie de ce prélat, on peut lire la lettre suivante qu'il adressa à l'abbé de Montgon, lorsque celui-ci, d'accord avec Fleury, eût formé le beau projet de procurer cet admirable ornement au Sacré-Collège.

Buen-Retiro, le 14 avril 1727.

« Je ne rencontre, monsieur, des termes qui puissent expliquer mon infinie gratitude et obligation, à l'expression des avantages que dans votre petite charmante lettre vous m'annoncez ; confessant premièrement mon insuffisance et faiblesse de mérite. Mais, mon cher monsieur, je ne dirai pas un mot à personne, et me porterai meré (*sic*) passivement en tout. Je connais bien l'excès de bonté et de bénignité de votre Éminence vénérable. Je confesse aussi d'être le plus favorisé et honoré de nos adorables maîtres ; ce qui augmente mon inaction et mon silence ; ne doutant de votre secret, monsieur, et que selon les opportunités vous réglerez les dispositions. Votre prudence et charitable soin doit faire le tout ; et pour ce qui regarde les effets et bons succès, le bon Dieu fera le plus convenable à son saint service. J'ai l'honneur d'être toute ma vie, monsieur, votre très humble et très obligé serviteur. »

Voilà le personnage qui devint le dépositaire du plus grand secret que renfermassent au fond de leur cœur Élisabeth et Philippe V. Négociant avec un caractère de cette trempe n'était pas chose facile : Montgon en fit l'expérience la première fois qu'il entreprit de parler d'affaires à D. Valentin Guerra. Il avait été lui présenter ses compliments le jour qu'il fut sacré archevêque d'Amida ; il trouva le pauvre homme étendu sur un lit, fatigué

¹ *Mém. de Montgon*, t. I, p. 431.

d'avoir reçu en très peu d'heures beaucoup de félicitations. La conversation fut aisée néanmoins, tant qu'elle fut banale ; mais voici que l'abbé de Montgon s'enhardit jusqu'à faire allusion au renvoi de l'infante. Sur le champ, l'archevêque se sentit pris de grandes démangeaisons aux jambes, et, tout en s'excusant sur cette incommodité, s'agita de telle sorte que son interlocuteur jugea inutile de déployer plus longtemps une éloquence qui produisait des effets si bizarres.

Le P. Bermudez, confesseur du roi, était un autre homme ; profondément dévoué à son maître, il était capable de lui inspirer de nobles résolutions. C'est lui qui, en 1724, le détermina à reprendre le pouvoir et fit part de cette décision aux ministres du défunt Louis I^{er} ¹. Saint-Simon dit de lui « qu'il était Espagnol jusque dans les moëllles, haïssait la France et les Français, secrètement attaché à la maison d'Autriche et lié avec toute la cabale italienne ². » Cette opinion ne nous paraît pas juste ; ce fut au contraire le P. Bermudez qui, au plus fort de l'alliance avec l'Autriche, accueillit le premier les ouvertures du négociateur français, tandis que la reine italienne fut la cause immédiate de sa disgrâce. Les dispositions du Père en faveur de la France étaient si bienveillantes que l'abbé de Montgon put sans inconvénient lui communiquer les lettres et les instructions qu'il avait reçues du comte de Morville, ministre des affaires étrangères. L'abbé n'eut point à se repentir de sa confiance, mais le P. Bermudez paya très cher les bons offices qu'il voulut lui rendre. Le confesseur était à peu près le seul personnage qui put voir le roi sans la reine, tant celle-ci faisait bonne garde ; il profita de la liberté qui lui était laissée pour remettre à Philippe V une lettre du cardinal de Fleury ; le roi consentit à l'ouvrir ; le ministre le conjurait de se souvenir qu'il était né Français et l'exhortait à ne pas suivre aveuglement les conseils d'une épouse étrangère, blessée dans son orgueil de mère autant que de souveraine. Sur ces entrefaites, la reine entra : devinant ce qui se passait, elle marcha droit au roi, saisit la lettre, la parcourut d'un regard rapide, et chassa le Père Bermudez. Il ne

¹ Lettres du P. Bermudez aux ministres de Miraval et de Grimaldo. Archives d'Alcala., t. 2850.

² Saint-Simon, t. III, p. 45.

reparut plus à la cour : le roi fut contraint de changer de confesseur : on lui donna le P. Clark, irlandais (octobre 1726).

La cour et la société de Madrid comptaient encore en 1726 bon nombre de Français ; le roi n'avait pas besoin des conseils de Fleury pour garder la mémoire de sa patrie d'origine ; la reine avait pour dames d'honneur deux Françaises, les marquises d'Alègre et de Sartines ; parmi les dames du palais, les duchesses de Saint-Pierre et de Popoli, la princesse de Robec l'étaient également. Enfin Mesdames de la Roche, Ricard, Romet et Stalpart tenaient salon dans la capitale.

Depuis le départ de notre ambassadeur, la plupart des Français restés à Madrid, s'étaient constitués ministres de France : voulant passer chacun pour l'agent de quelque négociation secrète, ils se jalousaient entre eux, et se disputaient même assez aigrement.

A la tête de ces diplomates de bonne volonté, on distinguait le comte de Marillac. Il passait à Madrid pour avoir la confiance entière du duc de Bourbon, et, de fait, il était en correspondance avec le ministre Morville. L'abbé de Montgon, qui ne l'aime guère et pour cause, prétend qu'on se moquait de lui ; les nombreuses lettres qu'il écrivit au roi d'Espagne et que nous avons retrouvées ¹, prouvent au contraire qu'il inspirait confiance et que ses renseignements n'étaient pas mal reçus. Elles ne dénotent pas de sa part un très grand esprit politique ; quelques-unes portent même la trace d'une certaine crédulité ; elles n'en sont pas moins fort utiles à l'histoire par les détails qu'elles contiennent sur les cabales de la cour de France.

Marillac était parvenu au grade de lieutenant-général en Espagne ; il avait même, quoique Français, gagné la faveur de Ripperda. Faveur très-passagère, il est vrai ; dès que le comte de Kœnigseg, ambassadeur de Charles VI, arriva à Madrid, (janvier 1726), Ripperda voulut lui donner une preuve de la haine qu'il portait aux Français, et Marillac se vit, sans le moindre prétexte, exiler en Aragon. Outré de subir un pareil traitement dans son pays d'adoption, le comte de Marillac prit le parti de retourner en France, où le duc de Bourbon lui promettait qu'on le dédommagerait amplement de ce que ses bonnes

¹ Archives d'Alcada, l. 2733.

intentions lui avaient fait perdre en Espagne. Ces illusions flatteuses ne devaient point tarder à s'évanouir elles aussi ¹. Voici comment :

La veille du jour où il quitta Madrid, il fut appelé chez le duc de Ripperda, qui lui recommanda de travailler à séparer le duc de Bourbon de l'Angleterre. Marcillac, enchanté d'emporter quelques débris du personnage de négociateur, s'acquitta de la commission, mais en des termes qui déplurent à la marquise de Prie; elle persuada au duc de Bourbon que le comte de Marcillac n'était qu'un imprudent qu'il ne fallait ni écouter, ni encourager et celui-ci ne tarda pas à se mordre les doigts d'avoir abandonné le service de Philippe V ; le désir qu'il éprouva de reprendre au plus tôt son poste auprès de lui ne fut pas sans doute étranger au zèle qu'il témoigna pour les intérêts de ce prince dans le courant de 1727.

Le comte de Lambilly était un gentilhomme breton qui avait passé en Espagne après la fameuse conspiration de Cellamare. On lui avait accordé une pension, et, outre cela, ce qu'on appelait la *clef d'or*, marque extérieure qui donnait jadis le privilège de certaines entrées à la cour d'Espagne.

Il y avait longtemps que la clef d'or n'ouvrait plus aucune porte, et la pension cessa bientôt d'être payée. Au même moment, Ripperda, se faisant catholique, avait perdu sa qualité d'ambassadeur hollandais, et ne se jugeait pas suffisamment rémunéré par l'Espagne de sa conversion intéressée. Les deux mécontents se rencontrèrent et s'unirent, mais, des deux, un seul grandit, Ripperda, qui n'oublia point au pouvoir l'ancien compagnon de ses peines. Il le chargea un jour d'aller raconter à l'abbé de Montgon, en manière d'avertissement, qu'il venait de saisir la correspondance de Stalpart et de Morville. Cette entrevue fit naître l'amitié : le comte de Lambilly et l'abbé de Montgon travaillèrent désormais au succès de la même cause.

La duchesse de Saint-Pierre n'était pas moins dévouée à Philippe V et prête à servir toutes ses prétentions ; mais elle n'entendait point passer sous le joug de l'abbé de Montgon ; elle le supplanta même au bout de quelques mois. Sœur du marquis de

¹ *Mém. de Montgon*. t. I, p. 341.

Torcy, mêlée par ses réclamations aux négociations d'Utrecht, dame du palais de la reine, elle entretenait un commerce de lettres avec Fleury, bien avant qu'il fût ministre, et voyait grossir sans cesse la petite cour qu'elle tenait à Madrid ; lorsque Fleury devint le maître de la France, l'appartement de la duchesse de Saint-Pierre fut le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de considérable dans la ville ; elle fut elle-même le premier personnage de ce que l'on pourrait appeler le parti français en Espagne.

Quant aux partisans ou aux agents de Philippe V à Versailles et à Paris, nous les y trouverons tout à l'heure, quand nous aurons suivi l'abbé de Montgon dans son voyage.

Nous l'avons laissé à l'Escurial, au moment où on l'introduisait chez LL. MM. Catholiques : il savait d'avance, grâce à l'archevêque d'Amida, ce qu'elles avaient à lui dire, et il était décidé à ne pas répondre par un refus. Il ne manifesta donc aucune surprise, lorsqu'elles lui déclarèrent « qu'elles allaient l'envoyer en France travailler à assurer leurs droits sur la couronne de leurs ancêtres, en cas que le Roi très chrétien vint à mourir sans successeur ; il devrait leur attirer le plus grand nombre possible de partisans dans le clergé, les grands, le Parlement et surtout les princes du sang ; concerter ensuite, avec ceux qui embrasseraient leur parti, les mesures les plus sages et les plus fortes pour aplanir tous les obstacles que la maison d'Orléans pourrait opposer à l'exécution de leurs desseins ¹. »

Ces termes étaient assez vagues pour être embarrassants ; l'abbé de Montgon essaya d'amener Leurs Majestés à préciser davantage : qui faudrait-il gagner tout d'abord ? à qui devrait-on s'ouvrir ? Le roi et la reine en savaient là-dessus tout juste autant que l'abbé de Montgon ; dans l'état où était alors la France, il n'y avait que deux personnages qui pussent faire réussir une pareille entreprise, le cardinal de Fleury, chef du gouvernement, et le duc de Bourbon, premier prince du sang après les d'Orléans.

Mais c'était là aussi ce que ni Philippe V, ni Élisabeth Farnèse ne consentaient à s'avouer ; il ne pouvait être question de s'adresser au cardinal de Fleury, puisque l'on prétendait encore ne renouer aucune relation avec la France officielle ; quelle apparence, d'autre part, que le duc de Bourbon consentit à

¹ *Mém. de Montgon*, t. II, p. 352.

mettre toute la branche d'Espagne entre le trône et lui, tandis qu'il n'y avait que deux princes de la maison d'Orléans ? Et pour qui ferait-il un tel sacrifice ? Pour l'auteur même de sa disgrâce ; n'était-il pas plus vraisemblable qu'il se vengerait d'un seul coup du roi d'Espagne, en allant tout conter au duc d'Orléans ? Quelle humiliation enfin pour les souverains de l'Espagne de se remettre à la merci de celui qui avait renvoyé l'infante !

Ces raisonnements étaient parfaitement justes, et cependant il n'y avait rien à tenter sans le duc de Bourbon ; l'abbé de Montgon le démontra d'une manière si péremptoire que le roi finit par donner son consentement ; la couronne de France était si belle et si tentante ! De Fleury, il ne fut point question : Montgon se réservait de revenir à la charge ; l'archevêque d'Amida l'en détourna peu de jours après, et lui enjoignit, de la part de ses maîtres, de ne pas laisser soupçonner sa commission ni à Fleury, ni aux autres ministres.

Le jour de Noël de l'année 1726, le négociateur reçut des instructions écrites ; il les a publiées intégralement ; nous n'en donnerons donc ici que de courts extraits, essentiels à l'intelligence de ce qui va suivre. Elles se divisent en quatorze articles.

« Je vous ai choisi, disait Philippe V, pour être chargé de la plus importante de toutes les affaires, du secret de laquelle dépend l'heureuse issue de la négociation que je vous confie. C'est que si (ce qu'à Dieu ne plaise) le roi mon neveu venait à mourir sans héritiers mâles, restant comme je le suis le plus proche parent, et mes descendants après moi, je dois et veux succéder à la couronne de mes ancêtres ; pour que cela puisse avoir le succès que j'attends, vous devez vous comporter de la façon suivante :

« Vous irez à présent en France où vous tâcherez de connaître ceux qui me sont attachés, ceux qui sont attachés à la maison d'Orléans, et ceux qui sont indifférents pour les deux partis. Vous ferez, comme je l'espère, de votre mieux pour augmenter le nombre des premiers sans pourtant trop s'ouvrir, parce qu'il pourrait y en avoir qui, sous le prétexte de dire qu'ils me sont attachés, pourraient vouloir, comme on dit, vous tirer les vers du nez, pour se servir des lumières que vous leur donneriez pour me nuire quand l'occasion se présenterait... Il faut que vous ne communiquiez rien de tout cela ni au cardinal de Fleury, ni au comte de Morville, au premier, parce qu'on l'a connu attaché à la maison d'Orléans, et aussi parce que, depuis quelque

temps, je n'ai pas trop de sujet de me fier à sa conduite... Quant au comte de Morville, je sais qu'il est tout à fait aux Anglais : ainsi vous devez vous en défier... La figure que vous devez faire là bas est celle d'un simple particulier de votre condition, en évitant toute sorte d'air de ministre... Vous tâcherez de gagner pour, si le cas arrivait, le duc de Bourbon, l'assurant que s'il se veut engager pour la justice de ma cause, j'oublierai le passé et qu'il pourra attendre de moi toutes sortes d'attention et d'amitié pour sa personne..... »

L'instruction énumère ensuite les démarches que devra faire l'abbé de Montgon, si le Roi très chrétien est attaqué de quelque maladie dangereuse, ou s'il vient à mourir :

« En cas qu'il soit nécessaire de nommer un cabinet, ou conseil, ou régent, pendant mon absence ou jusqu'à mon arrivée, vous m'avertirez des personnes que vous jugerez propres pour cela, et aussi si la reine survivait au roi (compte-t-il donc sur quelque épidémie pour les enlever tous deux ensemble ?), s'il faut un garde qui ait soin du ventre, et qui ce pourrait être. »

Le roi d'Espagne indique à l'abbé de Montgon les quelques personnes auxquelles il peut se fier, et entre en dernier lieu dans le détail des précautions qu'il conviendra de prendre pour la correspondance ; les lettres passeront en général par l'archevêque d'Amida, mais il faudra qu'une première enveloppe porte le nom de quelque marchand ou autre personne sûre.

A cette longue instruction était jointe une lettre pour le Parlement de Paris, dont le texte n'a pas été donné par l'abbé de Montgon, et que nous publions ici, d'après la minute conservée à Alcalá.

« Chers et bien amez, le cas étant arrivé par la funeste mort du roi Louis XV notre neveu sans hoirs mâles où la couronne de France nous est incontestablement dévolue par le droit de notre naissance et par les lois fondamentales de l'État, nous vous ordonnons de nous faire dès à présent proclamer roi et de donner les ordres nécessaires partout où il appartiendra pour nous faire reconnaître comme tel par toutes les provinces et tous les ordres de notre royaume, en attendant que nous en allions prendre possession en personne comme nous le ferons sans aucun délai, nous comptons entièrement sur votre fidélité pour nous et sur votre attention au bien de notre royaume ; que vous veillerez avec le plus grand soin à ce que rien ne trouble la tranqui-

lité jusqu'à notre arrivée, et vous pouvez être assuré de votre côté de notre affection pour votre illustre corps, et que nous ferons toujours notre bonheur de celui de nos sujets. Sur ce je prie Dieu, etc. ¹ ».

L'abbé de Montgon reçut l'ordre de composer lui-même le chiffre dont il se servirait avec la roi, la reine et l'archevêque d'Amida. Il résolut d'employer le même procédé qui lui avait réussi avec le duc de Bourbon et le comte de Morville, c'est-à-dire de cacher sous un style simple et sous l'apparence d'affaires privées les grandes questions qu'il aborderait. Il remit donc un modèle de ce chiffre au roi et à la reine, qui, paraît-il, s'en amusèrent fort. Nous le croyons sans peine, et aussi qu'on aurait bien pu s'amuser d'eux si l'on avait surpris leur correspondance secrète ; il n'eut pas été besoin d'une rare perspicacité pour la lire couramment. En voici un exemple assez risible :

« Si *Le Gendre* (c'est Louis XV, encore que tout fut rompu depuis plus d'un an), si *Le Gendre* venait à mourir, qu'à l'instant *M. Cousin* (le duc de Bourbon, cousin du roi d'Espagne) portât une déclaration de la part de *ma mère* (Philippe V en personne) pour le grand conseil, lui notifiant que la susdite est la légitime héritière dudit sieur *Le Gendre*, et qu'elle se transporterait elle-même à l'instant sur les lieux pour faire connaître la justice de ses prétentions.

« Que si ledit sieur *Le Gendre* vint à tomber malade de quelque maladie qui donnât du temps pour pouvoir disposer ses affaires, que *M. Cousin* tâche qu'il laisse *ma mère* héritière (Voilà une recommandation bien fâcheuse de la part d'un homme qui regrette de tenir le trône d'Espagne en vertu d'un testament).

« Qu'il tâche de mettre des fermiers aux terres et châteaux qui soient fidèles, et qui les garantissent des voleurs qui pourraient avoir envie de voler l'héritage (les princes d'Orléans), et qu'il tâche de se rendre amis les paysans.

« Et pour tout ce qu'on peut craindre des voleurs, qu'il y ait une escorte de valets fidèles qui puissent conduire *ma mère* dans son voyage ². »

Le 1^{er} janvier 1727, l'abbé de Montgon prit congé de LL. MM. Catholiques ; celles-ci s'étaient quelque peu ravisées, et elles lui

¹ Archives d'Alcala. l. 4823.

² Cette note manuscrite se trouve dans les Archives d'Alcala de Fénarès à la suite de l'instruction donnée à l'abbé de Montgon. L. 2.460.

remirent un mémoire, écrit tout entier de la main de la reine, où elles marquaient au cardinal de Fleury les conditions moyennant lesquelles elles rentreraient en intelligence avec le gouvernement français : il fallait que celui-ci s'engageât à adhérer purement et simplement au traité de Vienne, et à ne pas soutenir l'Angleterre si l'Espagne tentait de reprendre Gibraltar.

°
II

Parti de Madrid le 8 janvier 1727, l'abbé de Montgon arriva le 30 à Versailles, et descendit au *Cabaret du Cadran bleu*. Le jour de son arrivée, il alla rendre visite au comte de Morville et au cardinal de Fleury ; il reçut lui-même la visite du comte de Marcellac.

Quelles étaient à cette époque les dispositions de la cour de France à l'égard de Philippe V ? Sur quels appuis devait-il compter ? Qui donc avait pu le déterminer à faire valoir ses prétentions, au moment même où il était brouillé avec Louis XV et ses ministres ? L'abbé de Montgon est convaincu qu'il fut le premier à rallumer chez Philippe V des désirs mal éteints, et presque le seul à lui gagner des partisans. Nous n'en sommes point aussi persuadés. Pour élucider ces diverses questions, nous aurons recours à deux des mémoires que nous indiquons au début ; nous avons remis jusqu'à présent à les étudier, bien qu'il se soit présenté plus d'une occasion de les citer, parce qu'il nous ont paru assez importants pour être examinés dans leur ensemble.

Le premier de ces deux mémoires ¹ n'est ni daté ni signé ; il compte douze pages in-folio d'une longue écriture que nous n'avons point reconnue ; il n'est certainement pas de l'abbé de Montgon, à la mission duquel il est fort antérieur ; par les faits qu'il énonce, on peut voir qu'il a été rédigé sous le ministère du duc de Bourbon, quelques semaines peut-être avant le renvoi de l'infante. L'auteur, quel qu'il soit, supplie Philippe V de s'assurer la succession de Louis XV et d'y songer dès à présent. Il affirme qu'en vertu de la loi fondamentale de succession, tout

¹ Archives d'Alcala, l. 2555.

autre souverain ne pourrait qu'être et paraître usurpateur. Il y aura bien cependant quelque difficulté à prendre possession du trône, parce que les puissances étrangères pourront tenir à l'exécution des traités d'Utrecht, et qu'en France même, les personnes qui se sont compromises pendant la Régence seront d'accord avec les étrangers. On peut craindre que les ennemis ne sachent profiter des tendances différentes des princes du sang pour fomenter la guerre civile. Si les princes du sang surmontent leurs divisions dans leur intérêt ou par patriotisme, encore ne faut-il pas qu'ils s'accordent en faveur du duc d'Orléans. Un rapprochement entre le duc de Bourbon et le duc d'Orléans serait aussi dangereux qu'une guerre civile entre ces deux princes ; ce serait le retour immédiat à la politique de la Régence contre l'Espagne ; on inspirerait au duc de Bourbon de faire épouser au roi une de ses sœurs, et peut-être une autre au duc d'Orléans ; on offrirait au duc de Bourbon et au duc de Chartres deux des filles du prince de Galles ; on paierait de ce prix la rupture du mariage avec l'infante.

Ainsi Philippe V perdrait dans le présent tous les avantages de l'alliance française et pour l'avenir toute chance de faire reconnaître la validité de ses prétentions au trône. Comment ruiner dans leur germe de pareils projets et détruire ces cabales hostiles ? « Il faut, dit le mémoire, imiter Catherine de Médicis et Philippe II. » On enverra en France des agents nombreux, habiles, très différents, et on négociera d'abord avec les princes du sang ; Philippe V a pour lui, dès à présent, le prince de Conti, le duc du Maine et le comte de Toulouse, peut-être une partie des sœurs du duc de Bourbon et enfin la mère même du duc d'Orléans. Il importe de contracter une alliance intime avec le duc de Bourbon, afin d'avoir un fort parti contre celui du duc d'Orléans ; il sera facile alors d'empêcher celui-ci de jouer le rôle d'héritier présomptif ; on lui enlèvera toutes ses charges, on n'accordera rien à ses prières, et de la sorte on détournera de lui tous les gens intéressés. Si le duc de Bourbon fait trop de résistance, on se rapprochera du duc d'Orléans jusqu'à la ruine du duc de Bourbon, et l'on détournera ensuite ses batteries contre le duc d'Orléans. C'est là sans doute ce que notre auteur appelle la politique de Philippe II : elle n'est point à la portée de tout le monde.

Le second mémoire ¹ est d'un tout autre style et beaucoup plus riche en renseignements ; il est d'ailleurs plus étendu, (27 pages in-folio.) Il ne peut avoir pour auteur qu'un prêtre, ou un laïque très dévôt, car il abonde en citations de l'écriture et en préoccupations pieuses. C'est la méthode accoutumée des écrits de Montgon, et au premier abord nous le lui avons attribué ; il l'aurait rédigé à Madrid, avant son départ pour la France, vers le mois de novembre 1726. Par malheur, dans ses *Mémoires* imprimés, l'abbé de Montgon ne nous parle que de deux mémoires manuscrits remis par lui à Philippe V et restés entre les mains de Sa Majesté. Il nous donne l'analyse de ces deux documents et elle ne concorde point avec le nôtre. Ce n'est pas tout. L'abbé de Montgon est d'ordinaire très-respectueux pour le duc de Bourbon qu'il défend contre toutes les attaques, tandis que notre manuscrit traite le même personnage avec assez d'irrévérence.

Or, nous sommes obligés de nous en tenir à cet ordre de considérations. Il ne nous a pas été possible en effet de comparer l'écriture de ce mémoire avec celle d'autres pièces émanant de l'abbé de Montgon : le catalogue d'Alcala mentionne bien des lettres de ce personnage, mais les archivistes ne sont point arrivés, malgré leur bonne volonté, à découvrir la liasse 2576 qui est réputée les contenir ². Quant à la signature, un K et un C juxtaposés, nous ne l'avons retrouvée nulle part ailleurs. Nous sommes donc condamnés à l'incertitude.

Après trois pages de réflexions sans grande valeur sur la régence du duc d'Orléans, l'auteur entre en matière ainsi qu'il suit :

« Je sais que la force de la loi qui établit en France l'ordre de la succession, et qui depuis tant de siècles n'a point souffert d'atteinte, jointe à la haute idée que tous les Français ont conçue des vertus de Leurs Majestés, au profond respect qu'ils ont pour elles, et à leur fidélité toujours constante pour leurs princes, semblent assurer au roi la possession d'une couronne qui lui appartient si légitimement ; mais en même temps je ne saurais m'empêcher de considérer que quelque incontestables que soient certains droits, leur force et leur

¹ Archives d'Alcala, l. 4837.

² Nous tenons d'ailleurs à remercier MM. les archivistes d'Alcala de l'extrême obligeance qu'ils n'ont cessé de nous montrer.

autorité ne laissent pas cependant quelquefois d'être fort ébranlées, et presque anéanties par les cabales, les faux prétextes, et tous les autres ressorts que font nécessairement jouer ceux dont ces mêmes droits détruisent les espérances ou les vues ambitieuses.

« A Dieu ne plaise que je prétende ici attribuer de pareils sentiments à la maison d'Orléans; j'en laisse, comme j'ai déjà dit au commencement de ce Mémoire, la connaissance à celui qui seul sonde les cœurs... Mais, on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il a paru clairement tant en France qu'ailleurs depuis quelque temps que l'envie de régner ne laissait pas d'être puissante sur l'esprit des princes de la maison d'Orléans, et si la mort du dernier qui joignait à de grandes qualités une ambition très vaste, semblait avoir ôté à cet égard toute espérance au prince son fils, le refroidissement qui s'est mis entre les deux couronnes, les bruits malicieux qu'on a répandus ensuite que Leurs Majestés ne travaillaient qu'à former contre la France un orage qui pût l'ébranler de toutes parts, la stérilité de la reine de France, la disgrâce de M. le duc de Bourbon, et toutes les suites qu'elle a entraînées à l'avantage de la maison d'Orléans font assez sentir que les idées passées de cette même maison se réveillent et qu'elle n'omet rien de tout ce qu'elle croit capable de les conduire à une heureuse fin. »

Ainsi, dans ce mémoire comme dans le précédent, toute l'argumentation repose sur ce principe premier : la loi fondamentale a établi en France un ordre inviolable de succession contre lequel aucun acte, aucune renonciation ne peut prévaloir ; tous les bons Français en tombent d'accord ; mais un certain nombre de gens intéressés soutiennent une cabale que fortifient quelques apparences de droit et certains événements politiques ; cette cabale est assez forte pour qu'il faille sérieusement lutter contre elle.

Le roi d'Espagne trouve-t-il dans le duc d'Orléans un adversaire digne de lui ? L'auteur du mémoire n'en doute pas un instant. On ne peut reprocher au duc d'Orléans que de « mener une vie trop particulière et trop renfermée dans de petites occupations ; » mais il est « sincèrement vertueux. » « Sa douceur, ses vertus, car il est très exact à remplir les devoirs de religion, sa politesse, la modération qu'il a affecté de montrer, au sujet de la chute d'un prince qu'il regardait comme son ennemi déclaré, la compassion et même, on peut le dire, l'indignation

qu'avait excitée dans tous les cœurs la manière avec laquelle on le voyait traiter, sa présence en France, » tout contribue à le faire aimer. Quant à la princesse sa femme, « qui lui est fort supérieure en lumières, elle les met toutes en usage pour se concilier les esprits... Elle joint à la même douceur, des manières bien plus ouvertes, une grande affabilité, une générosité pleine de discernement, beaucoup de finesse d'esprit, de dignité, et enfin un heureux assemblage de qualités qu'elle ne serait pas fâchée de faire briller sur le trône avec un nouvel éclat. » Le génie de sa femme est peut-être la meilleure carte du duc d'Orléans.

Suivons maintenant notre auteur dans une série de réflexions d'un autre ordre. Il va nous démontrer que le seul homme qui soit capable de mettre des bornes aux prétentions de la maison d'Orléans, c'est le cardinal de Fleury ; les arguments dont il se sert confirment pleinement ceux que l'abbé de Montgon avait présentés à l'archevêque d'Amida. Ni les uns, ni les autres, ne persuadèrent Philippe V.

« Comme ce prélat possède entièrement la confiance du roi très chrétien, nul ne peut plus facilement que lui insinuer d'abord à S. M. de faire en cas de mort une disposition secrète qui assure la possession de ses États au roi son oncle, et à la branche royale d'Espagne selon l'ordre de primogéniture ; de communiquer cette disposition fondée sur le droit naturel, et sur la loi la plus constamment observée en France, aux chefs des Parlements qui en doivent être les dépositaires, et ensuite d'avoir attention dans le choix des sujets qu'on mettrait en place, de ne se déterminer qu'en faveur de ceux en qui on reconnaîtrait un sincère attachement pour Leurs Majestés Catholiques, dont les intérêts se trouveraient toujours joints par là à ceux du roi leur neveu ; par ce sage et comme imperceptible enchaînement de petits événements, on anéantirait en quelque façon les projets ambitieux que peut avoir formé la maison d'Orléans ; on ôterait à ses partisans et à ceux qui, pour leurs vues particulières en voudraient augmenter le nombre tout moyen de sacrifier, dans le malheureux événement de la mort du roi, le repos et la tranquillité de l'État à leur ambition ; et, en un mot, ce même événement arrivant, le ministre que Leurs Majestés Catholiques auraient en France, et qu'elles ne sauraient choisir d'un caractère trop ferme ni trop pénétrant, se trouvant muni de leurs pleins pouvoirs pourrait prendre

alors, tant à l'égard des princes de sang que des différents ordres de l'État, le ton d'autorité que les circonstances des temps lui donneraient dans tout le royaume. »

En résumé, dicter à Louis XV un testament favorable au roi d'Espagne, choisir des fonctionnaires dévoués à ce prince, accepter l'intervention d'un ambassadeur espagnol habile et énergique, tels sont les services qu'on peut demander au premier ministre français, à l'intérieur ; pour ce qui est des puissances étrangères, l'évêque de Fréjus est encore le seul qui soit capable de leur faire goûter un projet si opposé en apparence à leurs intérêts, et d'aplanir par quelques concessions les obstacles qu'elles pourraient susciter à « un dessein si juste et si propre à maintenir la tranquillité de l'Europe. » Tout dépend donc, comme on l'avait avancé, des dispositions et des sentiments de Fleury : mais quel fond peut-on faire sur lui ? Là, il existe une grave difficulté. Comment ce prélat, qui ne pouvait ignorer ni les droits incontestables de Leurs Majestés Catholiques ni les vues ambitieuses de la maison d'Orléans, a-t-il partagé le pouvoir avec deux ministres, M. Le Blanc et M. Le Pelletier, qui sont, le premier surtout, les partisans les plus affectionnés de la maison d'Orléans ? Quelle imprudence d'avoir placé dans le ministère de la guerre, « qui est celui d'où dépend en quelque façon toute la noblesse de France, un homme qui joint à un esprit extrêmement hardi, actif, pénétrant et capable d'un grand travail, aux manières affables et insinuantes qui lui ont attiré l'amitié de tous les officiers, le dévouement le plus absolu et le plus déclaré pour M. le duc d'Orléans ! »

Faut-il donc aller jusqu'à accuser Fleury de mauvais vouloir à l'égard du roi d'Espagne ? Non, sans doute. Il n'a agi ainsi que parce qu'il s'est trouvé dans la nécessité d'acheter l'appui de la faction d'Orléans pour se maintenir contre celle du duc de Bourbon. On ne doit pas d'ailleurs se dissimuler qu'il est dans le génie du cardinal de ménager toutes choses et toutes personnes.

« L'esprit de M. l'évêque de Fréjus, également souple, fin, dissimulé, adroit et orné de beaucoup plus de douceur, de politesse, d'usage de la cour et d'agrément dans la conversation que d'une

grande capacité pour les affaires, le portant à se tenir toujours dans une espèce d'équilibre à l'égard de toutes sortes de partis pour n'en avoir aucun qui lui soit manifestement contraire, exige sans doute que Leurs Majestés, dans les relations qu'elles auront dans la suite avec lui, prennent soigneusement garde que ce prélat ne fasse intervenir quelque agent ou quelque ministre soit secrètement attaché à M. le duc d'Orléans, étant moralement certain que c'est à quoi surtout travaillera ce prince et qu'ensuite elles conduisent adroitement le prélat à se lier de sorte à elles, par des propositions et des demandes où il n'y avait aucune ambigüité, qu'il ne lui soit plus possible après cela de partager son affection, surtout à l'égard de certains faits, entre Leurs Majestés et M. le duc d'Orléans; voilà à quoi devra extrêmement travailler l'ambassadeur d'Espagne en France, ne négligeant rien pour fixer une certaine mobilité d'esprit qu'on a toujours remarquée dans M. l'évêque de Fréjus, pour éclairer de près sa conduite, démêler finement ses intentions et pour ne pas permettre qu'en se montrant à lui sincèrement dévoué à Leurs Majestés, il tienne d'un autre côté à peu près dans le même langage à M. le duc d'Orléans. »

Un premier ministre sur qui l'on peut compter pourvu qu'on le surveille de près, deux ministres hostiles, les autres indifférents, telle est la situation du gouvernement français par rapport aux prétentions du roi d'Espagne. Après avoir fait connaître les caractères et les dispositions du duc d'Orléans, du cardinal de Fleury et de M. Le Blanc, qui jouent les principaux rôles il convient de parler des autres princes du sang, des légitimés, des desseins qu'ils peuvent avoir et de la bonne volonté qu'on leur suppose aussibien qu'au clergé et aux parlements en faveur de Leurs Majestés Catholiques. Et la masse des Français, dira-t-on, est-il légitime, est-il prudent de l'oublier dans ce calcul des chances du roi d'Espagne? A cela l'auteur du mémoire répond déjà, comme plus d'un politique de nos jours, que « la France accepte les gouvernements qu'on lui donne. » « Tout plie sous l'autorité de celui qui est revêtu de la puissance souveraine, et dès lors que par de prudentes négociations, faites de concert avec le roi par l'entremise de l'évêque de Fréjus, on aurait dissipé les illusions que peuvent former les prétendues renonciations, tant dans l'intérieur du royaume que dans les cours étrangères, et levé par là tous les faux prétextes qu'elles peuvent offrir à la maison d'Orléans et à ses adhérents d'arriver au trône, Leurs Majestés Catholiques éprouveraient immanquablement de la part des

Français autant d'obéissance à leurs ordres que de fidélité et de zèle pour leur service. »

Quand on admettrait qu'il existe en France un parti d'opposition, qui donc le rallierait ou le dirigerait ? L'un des princes du sang ? Il faut bien avouer que pas un d'entre eux, à part le duc d'Orléans, n'inspire confiance. « En effet, leur jeunesse n'a paru jusqu'ici occupée que de se livrer aux passions qu'elle inspire et auxquelles, depuis la mort de Louis XIV, ils se sont abandonnés (on ne peut s'empêcher de le dire, quelque profond respect qu'on ressente pour leur auguste naissance) d'une manière qui a extrêmement terni l'éclat de leurs bonnes qualités ; or, pour gagner l'esprit des peuples, pour s'acquérir une grande réputation et se faire, en un mot, des partisans, il faut franchement tenir une autre conduite. »

Le duc de Bourbon est après le duc d'Orléans le premier des princes du sang ; il a exercé le pouvoir pendant trois ans, mais « la Providence ne lui a point accordé des lumières bien vives... ; son esprit n'est doué ni de pénétration, ni de justesse, et il est encore moins fécond en expédients... ce qui, joint à une certaine impétuosité et à une fierté assez naturelles à tous les princes de la maison de Condé, fait qu'en apprenant la vérité, il ne se donne pas le temps de la bien approfondir ni de la démêler de l'artifice, et qu'avec des intentions droites et un fond naturel de justice et d'équité, il ne sait point (comme il a paru pendant son ministère) choisir des confidents qui puissent seconder ses desseins et lui concilier les cœurs. »

« Le prince son frère, M. le comte de Charolais, a plus de pénétration et de vivacité que lui, mais ces qualités sont ternies par une fierté et une impétuosité infiniment supérieure à celle de M. le duc de Bourbon... Il est redouté de tout le monde à cause de son humeur. »

Le comte de Clermont est encore trop jeune pour que l'on puisse préjuger de ce qu'il sera, et, dans les circonstances présentes, il n'y a pas lieu de tenir compte de lui.

« M. le prince de Conti est celui de tous les princes du sang qui a le plus d'esprit et le plus capable de former de grands desseins ; mais, en même temps, une légèreté surprenante, une inconstance dans l'humeur qui le fait passer très promptement de l'amitié la plus vive à l'indifférence la plus complète, et enfin une certaine pente naturelle à tenir des discours qui ménagent

peu le prochain... lui ont aliéné successivement tous ses serviteurs. »

« On devrait, continue l'auteur, tracer le portrait des deux princes légitimés; le roi sait leurs vertus et la considération dont ils jouissent. On se contentera de faire observer deux choses : la première que l'union des deux princes dont on parle avec la maison d'Orléans paraît fort grande depuis la mort de M. le duc d'Orléans, et il est aisé de comprendre que M^{me} la duchesse d'Orléans, la douairière, qui s'est toujours intéressée très vivement à tout ce qui est arrivé de désagréable à ces deux princes, ses frères, pendant la Régence, et le prince son fils, qui a également affecté de ressentir du vivant de M. le duc d'Orléans son père une grande amitié pour ces mêmes princes, ne négligeront rien à présent de tout ce qui pourra contribuer à resserrer les nœuds de cette union. » La seconde observation est que, malgré le crédit dont ils paraissent jouir même auprès du Roi, les légitimés sont obligés à la plus grande circonspection ; ils sont dans une vraie dépendance à l'égard des princes du sang, et par suite hors d'état d'être des chefs de parti.

Après cette galerie de portraits, où le royal prochain n'est pas précisément ménagé, l'auteur ajoute vertueusement qu'il n'en dira point davantage, « car la charité ne permet point d'entrer sur cela dans un plus grand détail. »

On a suffisamment établi qu'un seul prince est en situation de former de vastes projets. Rien ne peut plus servir le duc d'Orléans que le dissentiment survenu entre le roi d'Espagne et son neveu, joint à l'entrée au ministère de deux de ses partisans et à l'abaissement de la maison de Condé, la seule qui pût entrer en balance avec la sienne. « M. le duc d'Orléans aperçoit encore les grands du royaume totalement dépourvus d'une puissance et d'une richesse qui les mette en état de lui résister, la plupart d'entre eux ne subsistant que par les grâces de la cour ; il trouve les parlements timides dans les résolutions qu'ils prennent, le clergé divisé par une hérésie dont les principes détestables favorisent, comme ceux de toutes les autres, l'indépendance et la révolte, et enfin la plus grande partie de la noblesse, qui se trouve dans le service, à la merci de M. Le Blanc, qui ne distribuera les emplois et les dignités qu'à ceux qui montreront de l'attachement au duc d'Orléans. »

« Une telle situation de la part de M. le duc d'Orléans, soutenue de l'illusion que forme le prétendu droit qu'acquiert à ce prince sur la couronne de France les renonciations de Leurs Majestés, » pourrait devenir bien nuisible. Sans doute, « le clergé, j'entends celui dont la soumission à son chef visible est une preuve de celle qu'il aurait pour son véritable Roi, la plus grande partie de la noblesse et des parlements qui font une profession publique, ces derniers d'être les fidèles gardiens et observateurs des lois, et la noblesse de les défendre, ne pourraient voir qu'avec une peine extrême renverser l'ordre de succession et violer par là une loi aussi ancienne que le royaume de France. » Mais on ne peut pas non plus se cacher que dans chaque corps le duc d'Orléans aura des partisans actifs, dont il saura se servir en cas de la mort de Louis XV, et qu'il aura sur le roi d'Espagne l'avantage d'être sur les lieux. La conséquence serait, à coup sûr, la guerre civile et l'intervention des étrangers en France ; toute l'Europe se partagerait entre le Roi et le duc d'Orléans, et il est vraisemblable que le royaume de France deviendrait l'auteur de sa propre destruction et anéantirait à tout jamais sa puissance.

Il semble que la perspective de pareils malheurs aurait dû faire réfléchir Philippe V et le déterminer à se contenter de son lot, alors même qu'il lui serait venu quelques scrupules tardifs sur la légitimité de ses renonciations ; il n'en fut rien, et l'auteur du mémoire n'envisage même pas cette hypothèse apparemment trop désintéressée. Il termine son travail par l'indication des moyens qu'il croit propres à prévenir toute tentative du duc d'Orléans.

Il faut renouer, coûte que coûte, avec le roi de France, afin que le roi d'Espagne puisse reprendre quelque influence sur son neveu ; alors, « rien ne sera plus facile que de faire naître ingénieusement les occasions d'indiquer à Sa Majesté des sentiments par rapport à l'ordre de succession de son État ; » même au temps où les choses étaient le plus aigres, Fleury aurait dit au duc de Bourbon que Louis XV n'était point éloigné de reconnaître Philippe V pour son successeur, le cas échéant. Les ambassadeurs d'Espagne à Paris devront tenir un langage tel que tout le monde comprenne que Leurs Majestés ne sont pas étrangères à

la France. On se rapprochera du duc de Bourbon, de peur que le ressentiment qu'il pourrait concevoir de la rigueur dont Leurs Majestés useraient à son égard ne lui inspirât le désir assez conforme à son humeur impétueuse de se livrer entièrement (comme il semble même qu'il en est déjà question) à la maison d'Orléans. » Tant que cette réconciliation ne sera pas terminée, il sera utile de ne rien laisser soupçonner au duc d'Orléans, et même de lui inspirer confiance. Quant aux puissances étrangères, ce ne sera pas trop de la diplomatie unie des deux cours pour leur faire accepter la violation des traités d'Utrecht.

Comme on le voit par ce mémoire, qui cependant met les choses au mieux, les chances de Philippe V n'étaient pas très grandes, malgré la soumission apathique que l'on supposait chez les Français ; ou plutôt les prétentions du roi d'Espagne eussent déchaîné à coup sûr une guerre intestine et une guerre internationale cent fois plus terrible que n'avait été la guerre de succession d'Espagne. En réalité, le roi d'Espagne n'avait qu'une chance sérieuse : l'appui possible du chef du gouvernement français.

Le cardinal de Fleury était capable de préparer avec le temps l'avènement de Philippe V, et peut-être de le faire accepter de l'Europe, moyennant bien entendu la séparation des deux monarchies et des concessions importantes aux puissances intéressées. L'abbé de Montgon avait donc parfaitement raison de représenter à l'archevêque d'Amida qu'il était impossible de rien tenter sans l'aveu du cardinal de Fleury, et c'est là ce qui excuse, selon nous, l'infraction capitale qu'il fit dès le début de sa mission aux instructions qu'il avait reçues du Roi.

Le séminaire de Saint-Sulpice à Issy était, on le sait, la résidence favorite du ministre, lorsqu'il voulait se reposer des affaires ou en traiter qui fussent particulièrement secrètes. Ce fut là qu'il donna rendez-vous à l'abbé de Montgon, « au clair de lune », par un billet daté du 4 février 1727¹. Dès cette première entrevue de quelque durée, il arracha à son interlocuteur le secret que le roi, la reine et l'archevêque d'Amida lui avaient par dessus tout ordonné de garder. Quel parti, demanda « incicement le cardinal, croyez-vous que le roi d'Espagne prenne, « si par malheur le roi mourait sans enfants? Verrait-il tranquil-

¹ *Mém. de Montgon*, t. III, p. 125.

« lément passer la couronne à une autre branche ? » A cette question inattendue, l'abbé de Montgon répondit qu'il ne savait, mais qu'il lui semblait peu vraisemblable que le roi d'Espagne ne désirât pas une couronne aussi belle que celle de France ? Fleury objecta le perpétuel désir d'abdication qui tourmentait Philippe V. « Tout ce que Sa Majesté Catholique pourrait faire, reprit Montgon en souriant, si elle songeait à prévenir les suites de quelque événement, serait de s'ouvrir là-dessus à Votre Éminence comme à un ancien et fidèle serviteur du roi son grand père. » Soit qu'il fut sincère, soit qu'il voulût amener l'abbé à de nouvelles confidences, le cardinal ne prit point en mauvaise part l'ouverture qui lui était faite, et même, après réflexion, il prononça ces paroles qui semblaient l'engager : « Si, par malheur, nous venions à perdre le Roi, Leurs Majestés Catholiques peuvent-elles douter que dans un cas si déplorable, j'oublie ce que je dois au sang de Louis XIV ? » L'abbé de Montgon demanda alors au ministre s'il l'autoriserait à transmettre cette assurance à l'archevêque d'Amida, ou s'il préférerait la donner lui-même lorsqu'il écrirait à Leurs Majestés. « J'écrirais moi-même » répondit en substance le cardinal de Fleury, si je ne craignais d'être indiscret ; répétez de ma conservation tout ce qu'il vous plaira. » Cette fois, le diplomate était pris ; il tira de sa poche l'instruction même de Philippe V au premier ministre. Je laisse à penser si celui-ci prit le temps d'en méditer chaque expression : il savait désormais quelle conduite tenir avec le roi d'Espagne, et comment il l'amènerait au rapprochement tant désiré : « Je ne balancerai pas un moment, conclut-il avec force, à seconder les vues de Sa Majesté Catholique, et, pour preuve de ma bonne foi, je ne m'oppose point à ce que vous exécutiez l'ordre que le Roi vous a donné d'engager monsieur le duc à embrasser son parti ¹. » Le sacrifice pouvait paraître gros, le duc et le cardinal étant complètement brouillés depuis que le second avait supplanté le premier.

Il fallait donc maintenant s'aboucher avec le duc de Bourbon : ce n'était point chose commode que de l'aller trouver dans son exil de Chantilly, à l'insu de tout le monde, et en lui laissant

¹ *Mém. de Montgon*, t. III, p. 144.

croire à lui-même qu'on ne le voyait qu'en se cachant du cardinal de Fleury. L'abbé de Montgon attendit huit jours l'occasion favorable : elle lui fut enfin fournie par l'évêque de Châlons, François Madot, celui qui avait jadis servi de mentor au frère de M^{me} de Maintenon devenu veuf. Il conseilla à M. de Montgon de profiter d'un court voyage que le duc de Bourbon ferait au château d'Écouen, près de Saint-Denis ; et, en effet, l'abbé de Montgon écrivit en ce sens à celui qu'il avait jadis connu au faite du pouvoir. Huit jours après, il recevait la curieuse réponse que voici :

« L'expédient que vous me proposez, monsieur, dans votre lettre du 14 est très bon, et comme je dois aller à Écouen mardi, cela paraîtra tout naturel ; ainsi je n'ai qu'à l'accepter et vous remercier de vouloir bien prendre la peine de ce petit voyage. Voici donc où vous trouverez une chaise : il y a sur le grand chemin de Paris à Saint-Denis, au-delà du faubourg Saint-Denis, un village qui s'appelle *La Chapelle*. L'église de ce village donne sur le grand chemin ; vous trouverez mardi à l'entrée de la nuit, à la porte de cette église, une chaise avec un valet de chambre à moi, sage et sûr, qui s'appelle Condé. Quand vous y arriverez, pour ne vous point tromper, demandez-lui son nom, et, si c'est Condé, vous n'aurez qu'à monter dans la chaise, et il vous amènera à Écouen, où il vous fera mettre pied à terre à l'entrée du parterre, et vous amènera dans ma chambre par le jardin, sans que personne vous puisse voir, et quand nous aurons fini ensemble, il vous ramènera où il vous plaira, car je ne vous conseille pas de coucher à Écouen ; non pas, comme vous pouvez penser, que je ne fusse très aise de vous y garder, mais parce que les valets des chasseurs étant éveillés de bon matin, vous ne pourriez pas sortir le lendemain sans être vu. — Ce que vous me mandez dans votre lettre, monsieur, me fait un plaisir bien sensible, car elle me laisse entrevoir la possibilité de parvenir à une chose que j'ai toujours désirée, dont je n'osais m'ouvrir à personne, et sur laquelle j'étais très embarrassé de prendre des mesures. Vous pouvez être sûr du secret, et il sera pour moi seul et unique, sans exception de personne. Adieu, monsieur, jusqu'à mardi. A Chantilly, ce 15 février 1727 ¹. »

Ces propositions agréèrent à l'abbé de Montgon. Le jour venu d'exécuter son projet, il envoya son domestique à Versailles, lui

¹ Archives d'Alcala, l. 3988.

ordonnant de l'y attendre jusqu'à ce qu'il revint de Marly où, disait-il, il devait aller dans le carosse d'un de ses amis. Après avoir diné chez le marquis de Chabannes, il monta dans une chaise à porteurs et se fit conduire au noviciat des Jésuites ; il congédia ses hommes, et, quand il les eût perdus de vue, s'en alla prendre un « fiacre » qui devait le mener à Saint-Denis. On arriva en vue de La Chapelle ; le temps était sombre, parce qu'il commençait à pleuvoir et que la nuit approchait ; il devenait difficile de discerner les objets ; l'abbé de Montgon aperçut cependant un homme en bottes qui paraissait se promener et qui s'arrêta quand il vit venir la voiture ; il le questionna : c'était bien le nommé Condé. Cet homme commanda au cocher de se rendre à un cabaret qu'il lui nomma à Saint-Denis ; voulant, ajoutait-il, mener son cousin (c'est ainsi qu'il appelait Montgon) dans sa voiture jusqu'à cette ville, afin de lui donner à souper. Le cocher, acquiesçant à la proposition, reprit le grand chemin de Saint-Denis, non sans quelques propos qui n'étaient pas à l'avantage du pauvre abbé sur ce qu'il croyait être le terme de sa promenade. Un quart d'heure après environ, M. de Montgon entra dans la chaise de poste, et par une pluie battante arriva à Écouen. M. le duc vint en personne lui ouvrir la porte qui donnait sur le jardin. Il se fit d'abord conter les précautions que l'abbé avait prises pour échapper aux espions, puis la conversation tomba sur l'Espagne. Montgon laissa entrevoir au duc de Bourbon que sa réconciliation avec la cour de Madrid n'était peut-être pas aussi impossible qu'il le croyait, et il l'engagea à faire connaître en Espagne qu'il désirait que le roi et la reine lui rendissent leur amitié. Le duc finit par y prêter les mains, à condition toutefois qu'il eût une preuve certaine que sa lettre ne serait pas pour lui l'occasion de nouvelles disgrâces : « Eh bien ! monseigneur, » s'écria Montgon, si cela est, vous l'exécuterez donc tout à l'heure ; et je vais, comme on dit, vider avec Votre Altesse le fond du sac. Lisez, monseigneur, l'écrit que j'ai l'honneur de vous présenter. Si après une promesse aussi positive que celle que vous allez voir qu'il contient, Votre Altesse résiste encore à mes représentations, je ne vois plus de moyen pour dissiper ses doutes que d'aller elle-même à Madrid. » A ces mots, tirant l'instruction du roi d'Espagne, il prit une bougie et pria le duc de Bourbon de lire. Ce prince, après avoir satisfait sa curiosité, lui rendit la pièce en disant : « Voici enfin, à ma très grande

« satisfaction, ce que je désirais depuis longtemps, et ce que
« j'avais toujours inutilement demandé, accompli : je veux dire
« une déclaration positive du roi d'Espagne sur sa manière de
« penser par rapport à ses droits sur la couronne de France.
« Jamais il n'avait voulu s'expliquer sur cet article avec le feu
« maréchal de Tessé ; et je suis comblé de joie de voir qu'il s'est
« enfin déterminé à rompre ce silence. » Montgon n'en revenait
pas d'une joie aussi extrême, et il se permit de faire observer au
prince, qui paraissait n'y pas songer, « qu'il s'agissait d'éloigner
presque à l'infini ses propres droits sur la couronne de France. »
Mais le duc de Bourbon n'en fut pas plus ému : « J'ai toujours
« été porté, reprit-il, à seconder ses desseins. Vous pouvez donc
« assurer Sa Majesté Catholique, comme je le ferai moi-même
« dans la suite, que si, ce qu'à Dieu ne plaise, le roi mourait
« sans héritier, j'embrasserai et soutiendrai ses intérêts, et ceux
« des princes ses enfants, avec autant de zèle que de fidélité. »
Son Altesse poussa même la bonté jusqu'à énumérer tous ceux
qui, dans les différents corps de l'État, lui avaient paru attachés
à la branche espagnole. Enfin, comme il était près d'onze
heures, l'abbé de Montgon prit congé. On le reconduisit jusqu'à
Saint-Denis dans l'équipage qui l'avait amené ; puis il descendit
près de l'église pour s'en aller à pied au cabaret où son fiacre l'at-
tendait. Il était plus de minuit quand il y arriva ; et, comme
pour lui donner à souper il fallut rallumer le feu et faire
lever les gens, leur mauvaise humeur s'exerça à badiner
sur son voyage nocturne, sur son appétit, sur ce qu'il arrivait
seul, sans que personne le suivit ni l'éclairât ; il va sans dire
que le cocher ne tarda pas à se mettre de la partie, et que l'abbé
eût passé une heure fort désagréable, si l'heureux succès de son
voyage ne lui eût tout fait prendre gaiement. Au point du jour
il reprit la route de Paris, et retraversa la capitale avec les
mêmes précautions que la veille. Puis il courut à Versailles re-
trouver son domestique qui l'attendait au *Cadran bleu*, fort inquiet
de ne pas l'avoir vu rentrer ¹.

Sous cette apparence de roman comique, la partie n'en était
pas moins sérieusement engagée : les deux plus grands person-
nages du royaume, ceux de qui tout le succès dépendait, y tenaient

¹ *Mém. de Montgon*, t. III, p. 219-229.

chacun leur jeu. Fleury ne voulut pas sans doute demeurer en reste de précautions avec le duc de Bourbon, car ce fut dans les termes suivants qu'il accorda un nouveau rendez-vous à l'abbé de Montgon « Il sera bon, monsieur, que vous ne paraissiez demain qu'à nuit fermée, et je ferai descendre à six heures et demie sonnantes mon valet de chambre dans le jardin, qui vous fera entrer dans mon cabinet sans être vu de personne. Je vous attendrai de manière à n'être point interrompu ¹. » Le cardinal se montra on ne peut plus surpris de la bonne volonté du duc de Bourbon pour l'Espagne ; mais il fallut bien se rendre à l'évidence lorsque Montgon lui mit sous les yeux les lettres que le duc écrivait au roi et à la reine. Puisque le ministre en faveur et le ministre disgracié étaient d'accord pour servir Philippe V, il ne restait plus qu'à les réconcilier ; ce fut la tâche, toute chrétienne, qu'entreprit l'abbé de Montgon, et qui répara sans doute à ses yeux le scandale de son petit voyage à Saint-Denis.

Fleury disait-il vrai lorsqu'il assurait à l'abbé de Montgon qu'il était disposé à reconnaître Philippe V comme roi de France en cas de mort de Louis XV ? N'était-ce au contraire qu'un artifice diplomatique propre à hâter la réconciliation des deux couronnes ? N'y avait-il là qu'une ruse plus vulgaire pour surprendre à l'abbé de Montgon le secret des intentions de l'Espagne et des intrigues du duc de Bourbon ? C'est ce que nous allons examiner à présent, surtout à l'aide des lettres du comte de Marcillac.

Elles nous font connaître avec précision les intrigues des divers partis qui s'agitaient à la cour de Versailles en 1727 ; et il est facile de juger d'après elles que le cardinal de Fleury, malgré les graves concessions du début, était loin de s'entendre avec la maison d'Orléans ². Celle-ci, inquiète des progrès de la réconciliation de la France et de l'Espagne, cherchait à le renverser ; elle poussait à la guerre immédiate avec l'Autriche et allait jusqu'à vouloir soulever l'Aragon contre Philippe V ; elle prétendait remplacer Fleury par le duc du Maine et par le comte de Toulouse, ou, s'il était impossible de vaincre l'amitié du Roi pour

¹ Archives d'Alcala, l. 3988.

² Archives d'Alcala, l. 2733. Lettres de Marcillac, 21 avril ; 5, 12, 19, 26 mai ; 9, 23, 30 juin ; 14, 21 juillet ; 2, 4, 18, 25 août ; 8, 25 septembre 1727.

son vieux précepteur, l'amener du moins à partager le pouvoir entre lui et le duc du Maine ¹. Deux lettres de Marcillac, du 21 avril et du 5 mai, sont formelles à cet égard ; il s'y montre « très alarmé des mouvements que se donnent les ennemis de Sa Majesté Catholique. » Les assertions de Marcillac sont corroborées par celles de l'abbé de Montgon ², et plus encore par ce passage d'une lettre du duc du Maine, datée du 18 avril 1727, adressée à M^{me} de Caylus et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris ³. Elle prouve que son auteur avait la sagesse de ne pas se prêter aux vues ambitieuses qu'on cherchait à lui inspirer.

« J'ai quarante ans plus que le Roi, madame, et je regarde comme un miracle qu'avec une telle disproportion d'âge, il veuille bien me souffrir sans peut-être me prendre pour un vieux fol ; ainsi je dois penser à ne point le rebuter de moi ; il n'aura jamais certainement de sujet ni plus fidèle, ni plus jaloux de sa gloire ; mais il n'en aura jamais aussi de moins curieux de jouer de ces rôles qui, par leur faux éclat, font tourner la tête à tout le monde. En quelque place qu'on soit on peut dire les vérités, il n'est pas besoin pour cela d'autre caractère que celui d'honnête homme, et c'est le seul que je professe ; ne croyant point que le dérangement apporté aux intentions du feu roi m'ait affranchi des lois qu'il m'avait imposées en me chargeant de l'éducation de ce qu'il nous laissait de plus précieux.

« Je suis donc présentement, madame, dans une situation fort douce pour moi et pour mes enfants ; mon goût et ma raison me donnent une répugnance invincible sur les choses que je me figure que vous craignez de confier au papier. Ne m'en méprisez pas davantage, je vous prie, et, si vous me blâmez, ne croyez pas du moins que je peche par pusillanimité. »

Un second parti avait pour candidat au ministère le duc de Noailles ⁴ : les *Mémoires* de l'abbé Millot nous ont conservé la trace du mécontentement que causa à Philippe V l'attitude nouvelle de celui qui avait si vaillamment contribué à l'établir sur le trône d'Espagne ; et, de fait, au milieu des

¹ Lettre de Marcillac, 21 avril 1727.

² *Mém. de Montgon*, t. III, p. 301.

³ Bibl. nat. Fonds fr. n° 15199.

⁴ *Mém. de Noailles* ; coll. Petitot, t. LXXIII, 2^e s., p. 197 ; — *Mém. de Montgon*, t. III, p. 301 ; lettres du duc de Noailles, arch. d'Alcala.

nombreuses lettres du duc de Noailles que nous avons pu lire aux archives d'Alcala, nous n'en avons pas trouvé une seule de l'année 1727.

Il existait enfin un troisième parti hostile à Fleury, celui qu'on peut appeler le parti militaire, et qui avait pour chefs les trois maréchaux d'Huxelles, de Villars et de Berwick¹.

Le comte de Marcillac avait des liaisons intimes avec ce dernier parti, étant courtisan assidu du maréchal d'Huxelles, ce dont Fleury lui savait le plus mauvais gré. On peut donc le croire sur parole, lorsque, dans ses lettres à Philippe V, il porte témoignage en faveur de Fleury : or, il le fait à plusieurs reprises. Le 5 mai 1727, il écrit : « Malgré tout ce que je viens de prendre la liberté d'exposer à Votre Majesté, sur les manèges et les intrigues ici de ses ennemis, je crois, sire, pouvoir vous assurer, et vous assurer affirmativement, que toutes ces tentatives ici de généralement tous vos ennemis seront inutiles et tourneront à leur confusion, *pour peu que Votre Majesté veuille aider le cardinal de Fleury à sortir des engagements dans lesquels l'ont laissé les deux précédents ministères. L'attachement, le zèle et l'amour qu'il a pour Votre Majesté et pour votre royale famille sont fort au-dessus de tout ce que je puis vous exprimer. Votre Majesté doit en avoir déjà par devers elle quelques preuves.* » Trois semaines après, le 26 mai 1727. « *Dans ce ministère-ci, je n'ai sur tout ce qui a rapport aux intérêts de Votre Majesté une entière confiance qu'en M. le cardinal de Fleury.* » Une lettre du 9 juin est encore plus significative; le comte de Marcillac s'y félicite d'abord d'avoir si souvent signalé au Roi les bonnes dispositions de Fleury, et il lui en annonce « des preuves bien convaincantes. » On pourra, dit-il, *tout examiner au Congrès qui va se réunir, et afin de bien appliquer ce tout, il ajoute que, malgré la cabale d'Orléans, on remettra les choses dans l'ordre et le droit naturel, ce que M. le cardinal de Fleury, tous les gens comme lui vertueux, et généralement toute la nation désirent ardemment*². « Enfin, dans une lettre du 23 juin, il se réjouit fort que le cardinal de Fleury ait par la

¹ Montgon, *ibid.* ; — Lettres de Marcillac, 15 septembre 1727.

² Cette lettre, comme les précédentes, se trouve aux archives d'Alcala, l. 2733.

réconciliation des deux couronnes fait avorter tous les pernicieux projets qu'ils (les partisans de la maison d'Orléans) avaient formés, de la réussite desquels ils commençaient à ne plus douter. »

Ils nous paraît donc certain que le cardinal de Fleury s'est gravement compromis au service de Philippe V prétendant au trône de France ; on ne comprendrait pas d'ailleurs sans cela l'ardent désir qu'il montra de reprendre les lettres qu'il avait écrites en Espagne ; on comprendrait moins encore que Philippe V qui, en décembre 1726, ordonnait à l'abbé de Montgon de cacher à Fleury l'objet de sa mission, ait confié au même cardinal, en novembre 1728, la charge de gouverner la France en son nom : il faut bien que quelque chose de décisif se soit passé entre eux dans courant de 1727 ; tout s'explique aisément si l'on s'en tient à la version que l'abbé de Montgon a donnée dans ses *Mémoires*.

C'était beaucoup que d'avoir des chefs comme le cardinal de Fleury et le duc de Bourbon ; mais le comte de Marcillac et l'abbé de Montgon avaient-ils en outre recruté des soldats ? L'un et l'autre l'affirment. Le comte de Marcillac écrit le 1^{er} septembre 1727 : « Je vois ici avec une satisfaction infinie le nombre de vos zélés serviteurs augmenter à tous les instants au point que je ne saurais exprimer à Votre Majesté. » Il se chargea même de sonder le maréchal d'Huxelles ; mais, bien qu'il lui ait trouvé de la bonne volonté à l'égard du roi d'Espagne, il ne semble pas qu'il lui ait arraché aucune reconnaissance formelle des droits de Philippe V¹. L'abbé de Montgon, de son côté, bien qu'il ne nomme, parmi les partisans avoués de Philippe V, que le duc de Chaulnes, le marquis de Magny et le marquis de Pompadour, déclare qu'il fit entrer dans ses vues un grand nombre de personnes : « Je n'avance point, dit-il, ce fait légèrement, et la cour d'Espagne ne doit point encore avoir perdu le souvenir du grand nombre de lettres que je portai de France pour Leurs Majestés Catholiques qui servaient de preuves de ce que je viens de dire, aussi bien que les réponses que le marquis de la Paz eut ordre de faire et qui ont passé par mes mains². »

¹ Lettre de Marcillac, 15 septembre 1727. — *Mém. de Montgon*, t. IV, passim.

² *Mém. de Montgon*, t. III, p. 305.

Nous avons, en effet, trouvé à Alcala beaucoup de lettres adressées de France à Philippe V, mais nous ne pouvons croire que ce soient celles dont parle l'abbé de Montgon, tant elles sont insignifiantes, à l'exception de celle du duc de Chaulnes, qui est, au contraire, de la dernière précision.

« Sire, inviolablement attaché de tout temps aux intérêts de Votre Majesté, je me contentais des sentiments de respect et de dévouement que je conservais dans mon cœur, sans chercher à m'en faire un mérite auprès d'elle; et je me réservais de les lui faire connaître par les effets, si jamais la France eût eu le malheur de perdre le Roy sans postérité masculine légitime; mais M. l'abbé de Montgon, qui est depuis longtemps mon ami intime, connaissant mes dispositions et m'ayant assuré qu'il était important pour le bien de votre service que vous en fussiez informé par une déclaration précise de ma part, je défère avec plaisir à l'avis d'un homme aussi zélé pour tout ce qui peut intéresser Votre Majesté, et je romps sans peine un silence que je ne gardais que pour éviter de lui témoigner un empressement affecté, et jusqu'à présent inutile pour elle : heureux si le compte que je vais lui rendre de ma façon de penser peut lui être agréable : il sera simple et naïf, mais il sera fidèle.

« Je regarde le Roi votre neveu, Sire, et mon maître, comme mon légitime souverain; et je lui serai toujours préférablement attaché jusqu'au dernier soupir de ma vie, aussi bien qu'aux princes ses enfants mâles, s'il plaît à Dieu de lui en donner. Je sais qu'un monarque aussi équitable et aussi pieux que l'est Votre Majesté approuve ces sentiments qu'un sujet doit avoir pour son souverain, et qu'elle ne pourrait prendre aucune confiance bien fondée en celui qui serait ou assez misérable pour penser autrement ou assez lâche pour s'exprimer en termes moins précis sur une pareille matière. Dieu m'a fait la grâce de me faire descendre de parents qui, je l'ose dire, se sont distingués par leur fidélité depuis plusieurs siècles. J'ai tâché de les imiter; et le cours de ma vie ne me fournit aucun reproche à cet égard.

« Mais c'est sur ce principe que, si le Roi votre neveu (ce qu'à Dieu ne plaise) venait à nous être enlevé sans postérité, par un effet de la Providence divine toujours adorable de quelque façon qu'elle nous traite, *je ne reconnaitrai jamais d'autre souverain et d'autre maître que vous, Sire; et, après vous, les princes vos enfants.* Élevé auprès de Votre Majesté et de feu M. le Dauphin, votre auguste et vertueux frère, qui jusqu'à sa mort m'a toujours honoré de sa confiance, pourrais-je me refuser un seul instant à ces sentiments? S'ils n'étaient pas aussi légitimes qu'ils le sont, il faudrait leur opposer tout le pouvoir

de la religion et toute la force du devoir, pour m'obliger à me séparer des intérêts de Votre Majesté. Que ne peut donc point cette disposition naturelle quand je la vois fortifiée et par la religion et par le devoir. *C'est elle, Sire, qui se trouvant soutenue par l'autorité des lois fondamentales du royaume, et par les vœux de la nation entière* (si l'on en excepte un certain nombre de courtisans avides, entraînés par quelques vues particulières ou par des motifs intéressés), me tient si fortement attaché à votre personne, que rien ne pourra jamais donner aucune atteinte au parfait dévouement, ni au profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. ¹. »

Cette lettre nous montre bien l'état d'esprit des plus fidèles partisans de Philippe V; personne en France, excepté sans doute les princes d'Orléans, ne souhaitait que Louis XV mourût sans héritier mâle; tous les Français désiraient au contraire qu'il eût un fils, le plus légitime des souverains, et le seul dont l'avènement n'eût point été marqué par les plus dangereuses conjonctures. Mais, à défaut de ce fils, bon nombre de Français considéraient la loi de succession au trône comme au-dessus de toutes les renonciations, et n'admettaient pas qu'il y eut d'autre souverain légitime que Philippe V.

Le duc de Chaulnes était devenu le champion le plus ardent des droits de ce dernier; il entretenait avec l'abbé de Montgon des relations presque journalières, et il ne s'expliquait pas le bon vouloir de celui-ci à l'égard du ministre Morville; quant à lui, il usait de toute son influence pour le battre en brèche; Morville avait beaucoup d'ennemis; Fleury l'abandonnait; sa chute n'était plus que l'affaire de quelques semaines, lorsque l'abbé de Montgon se résolut à aller jouir en Espagne du fruit de ses travaux. Fleury cherchait à l'en dissuader et lui représentait le sort de tous ceux qui, comme lui, s'étaient donnés à Philippe V, le comte de Bergeick, Orry, Grammont, l'abbé d'Estrées, et qui tous avaient fini par la disgrâce. Il se prenait lui-même à regretter ses démarches compromettantes, « car, Dieu merci, disait-il, le roi ne tardera pas à avoir des héritiers ². » Le duc de Bourbon, au contraire, et la duchesse sa mère, que l'abbé de Montgon avait été voir à Chantilly, s'engageaient plus avant que jamais dans la cause du roi d'Espagne. Avant de partir pour Madrid,

¹ Archives d'Alcala, l. 4837.

² *Mém. de Montgon*, t. V, p. 167.

Montgon voulut aller en Auvergne visiter sa famille. Ce fut là qu'il apprit que le comte de Morville venait d'être remplacé au ministère par Chauvelin (août 1727). Ce choix n'était fait ni pour le surprendre, ni pour l'inquiéter ; il l'avait depuis longtemps indiqué à Philippe V comme probable et désirable. Marcillac était du même avis. « Le choix que le premier ministre a fait de M. de Chauvelin pour les sceaux et pour la place de secrétaire d'État des affaires étrangères calme nos inquiétudes, écrit-il le 25 août 1727. Je connais fort peu le nouveau garde des sceaux : je ne l'ai vu de ma vie que deux ou trois fois par occasion ; ainsi, je n'en puis parler à Votre Majesté que sur le rapport d'autrui ; il est certain que c'est un homme de beaucoup d'esprit, nullement dissipé par les plaisirs et uniquement occupé de s'instruire... » Quinze jours plus tard, le 8 septembre, il rendait compte au roi d'une conversation qu'il avait eue avec le nouveau ministre et où celui-ci s'était déclaré tout dévoué à Philippe V. L'abbé de Montgon fut de retour à Madrid en septembre ; son absence avait duré huit mois.

III

Le roi et la reine étaient encore à Saint-Ildefonse ; ils l'invitèrent à y venir rendre compte de sa mission. La reine seule lui parla ; le roi était comme enseveli dans une profonde mélancolie que rien ne pouvait dissiper ; à peine quelques sourires ou quelques signes de tête permirent-ils à Montgon de s'apercevoir de l'effet que sa relation produisait. Il parut touché de l'attachement et du respect que l'on conservait pour lui en France, aussi bien que des preuves que le duc et la duchesse de Bourbon lui donnaient de l'un et de l'autre dans leurs lettres. Mais cette sensibilité ne se montra pendant quelques moments que par une physionomie un peu plus ouverte ; une sombre tristesse reparut presque aussitôt sur le visage de Philippe V. Il décida cependant, d'accord avec sa femme, de donner satisfaction au duc de Bourbon ; « mais, dit la reine en riant, composez la lettre que mon confesseur doit écrire, car, sans cela, il s'en tirera mal ¹. »

¹ *Mém. de Montgon*, t. V, p. 276.

Malgré la cordialité de la reine dans cette entrevue, l'abbé de Montgon ne tarda pas à s'apercevoir que sa situation à Madrid était loin d'être aussi brillante qu'avant son voyage en France ; la prédiction de Fleury commençait à se réaliser. Le cardinal faisait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour qu'elle se trouvât vraie ; la reine n'avait pas caché à M. de Montgon que, depuis quelques mois, le premier ministre l'avait singulièrement desservi dans ses lettres ; sans doute, il avait déjà résolu de perdre, afin de le discréditer, celui qui avait été le confident de ses avances au roi d'Espagne. Le premier rang appartenait maintenant à la duchesse de Saint-Pierre ; elle correspondait directement avec Fleury, qui prit enfin le parti de faire passer par elle, et non plus par l'abbé de Montgon, les lettres qu'il adressait à Élisabeth Farnèse. Le comte de Lambilly était retombé dans l'obscurité depuis la chute de Ripperda. Quant à Marcillac, à peine eut-il obtenu, grâce à l'abbé de Montgon, son rappel et sa réintégration dans le grade de lieutenant-général, qu'il courut chez la duchesse de Saint-Pierre, et ne témoigna que de l'ingratitude à son bienfaiteur. Il le détermina à se rendre lui aussi chez M^{me} de Saint-Pierre ; l'abbé de Montgon finit par y aller presque chaque jour, mais il ne parut plus que l'humble satellite de la duchesse. On semblait oublier jusqu'à l'objet de sa mission : ce fut seulement au bout de six mois, en mars 1728, que l'archevêque d'Amida lui demanda le modèle des lettres et des pleins pouvoirs qui devaient être envoyés au duc de Bourbon et qui avait été dressé par un magistrat de Paris ; on expédia ces pièces sans même prendre la peine de l'en avertir. D'ailleurs, l'indisposition du roi d'Espagne augmentait ; il méditait secrètement d'abdiquer une seconde fois ; il saisit même un moment où la reine reposait pour envoyer par un fidèle serviteur sa résolution écrite au conseil de Castille ; mais sa femme s'éveilla ; le pauvre prince avoua trop tôt, et elle eut le temps de faire saisir l'écrit avant qu'il eût été rendu public. Tout languissait à la cour de Madrid, lorsqu'éclata, comme un coup de foudre, la nouvelle que le roi de France était gravement malade.

Huit jours se passèrent sans qu'on reçut le moindre détail précis sur la santé de Louis XV ; aussi se persuada-t-on qu'il était mort et que le silence que l'on gardait n'avait pour but que de gagner du temps à Paris. L'ambassadeur de France, le mar-

quis de Brancas, n'était pas mieux instruit que le public : « Il montrait, dit l'abbé de Montgon, tout l'embarras d'un homme qui, craignant à tout moment d'apprendre qu'il a deux maîtres, ne sait auquel il lui sera le plus avantageux de s'attacher ¹. » Au lieu de regarder le manque de dépêches comme une preuve que la petite vérole du Roi ne causait point d'alarme, il en conclut comme les autres qu'on ne laissait passer aucun courrier en Espagne.

Dans ces conjonctures, il s'agissait de ne pas perdre plus de temps à Madrid que la maison d'Orléans n'était censée en perdre à Paris. Élisabeth Farnèse eut bien vite pris son parti ; dès le 6 novembre, elle écrivit en ces termes au duc de Bourbon :

« Mon Cousin, le Roi ayant appris avec toute la peine que vous pouvez comprendre la maladie du Roi son neveu, et bien que grâce à Dieu il a appris qu'elle va autant bien qu'on peut souhaiter, comme les choses de ce monde sont sujettes à des changements, et qu'il pourrait arriver le cas dont l'abbé du Montgon vous informa à son arrivée à Paris, il vous prie de vous souvenir de vos promesses là-dessus, et de vouloir bien vous charger des papiers que le Roi vous enverra par la même voie, par un courrier extraordinaire, demain ou après demain, n'ayant pas pu être prêts plus tôt, et s'ils arrivaient tard de faire en attendant tous les pas que vous jugerez nécessaires à ce sujet. Nous attendons tout de votre amitié et vous pouvez croire que la reconnaissance du Roi sera telle que vous pouvez attendre d'un cœur comme le sien, et de l'amitié sincère que j'aurai toute ma vie pour vous.

« ÉLISABETH ². »

Tandis que sa femme cherchait à s'assurer un trône, Philippe V tâchait de mettre sa conscience à l'abri du scrupule ; il avait pris la plume de son côté et écrit au pape cette lettre, monument étrange de faiblesse et de piété. Peu de documents donnent au même degré que celui-là le sentiment de la résurrection d'une figure historique ; écrit par le roi lui-même, il trahit par cent ratures, surcharges et parenthèses, les désirs et les perplexités d'une âme ambitieuse et timorée.

¹ *Mém. de Montgon*, t. VII, p. 60.

² Arch. d'Alcala, l. 4823.

« Très Saint Père, je ne crois pouvoir mieux faire dans une affaire aussi importante que celle que je vais expliquer à Votre Sainteté d'avoir recours à elle dont, outre la qualité de vicaire de Jésus-Christ que je révère comme le plus humble et le plus soumis de ses fils, les vertus et la sainteté sont admirées de tout le monde. Mais ce que je vais dire n'est que pour elle seule, sans en exempter personne, et j'ose même lui demander le secret de la confession, à cause des grands inconvénients qui résulteraient si les puissances étrangères venaient à le savoir. Votre Sainteté aura déjà su que Dieu ayant enlevé de ce monde le Roy mon fils pour lui donner, comme je l'espère, un meilleur royaume que celui qu'il possédait, j'ai été obligé par les avis de mes ministres de remonter sur le trône, ne voulant pas résister à la volonté de Dieu qui semblait s'expliquer si clairement, et songeant qu'on ne doit pas le servir de la manière qu'on le veut, mais comme il lui plaît, et que je ne pouvais en conscience laisser mes enfants et mes Royaumes exposés aux dangers qu'ils auraient courus, si j'en'avais pris cette résolution. Il se présente présentement un autre cas plus difficile à résoudre et sur lequel je ne veux pas me déterminer sans entendre auparavant l'oracle de Votre Sainteté. J'ai lieu de croire que, si le Roi de France mon neveu venait à mourir sans enfants, ce qu'à Dieu ne plaise, la meilleure partie de la nation française, si attachée à ses lois et à la succession de sa couronne dans la ligne directe de la famille royale, voudrait me la mettre sur la tête. Votre Sainteté n'ignorera pas que j'y ai renoncé solennellement par le traité d'Utrecht pour moy et pour mes enfants, et que selon cette renonciation la couronne de France devrait passer dans la branche d'Orléans, en cas de mort du Roy mon neveu sans enfant. »

Ici se place un passage inséré après coup, et où la bonne foi du prince peut-être mise en doute, si l'on veut bien se rappeler les deux extraits du traité d'Utrecht que nous avons rapportés au début de cet article :

« Ce que je vais vous dire n'est que pour moi, parce que je suppose que cette renonciation ne peut pas avoir de force à l'égard de mes enfants, aux droits desquels je n'ai pas pu préjudicier, comme il s'est vu à mon égard touchant les renonciations des reines Anne et Marie-Thérèse d'Autriche, renonciations qui n'ont pas empêché que le feu pape Innocent XII, consulté par le roi d'Espagne Charles II mon oncle, ne décidât que la couronne d'Espagne m'appartenait après sa mort, de l'avis même de quelques cardinaux, du nombre desquels était le feu pape Clément XI. Pour ce qui me regarde, ma dite renon-

ciation à la couronne de France est différente de celle que j'avais faite de l'Espagne en faveur du roi mon fils, en ce que celle-ci n'avait point été jurée solennellement, ni approuvée auparavant par les États qui y avaient seulement donné leur consentement après son exécution, au lieu que j'ai juré solennellement et en public sur le crucifix et les saints Évangiles ma renonciation à la couronne de France, qu'elle a été approuvée dans toutes les formes par les États d'Espagne et enregistrée de même dans le Parlement de Paris et qu'elle a été confirmée par un traité aussi solennel que celui d'Utrecht. De plus j'avouerai en confiance à Votre Sainteté que je la fis de très bon cœur, parce que, quoique né en France, *mon génie plus porté de lui-même à la retraite qu'au grand bruit semblait mieux s'accommoder aux usages des Espagnols qu'à ceux des Français, et que je croyais que je pourrais faire mieux mon salut en Espagne.* D'un autre côté, il semble, si le cas arrivait, que je me dois à la patrie où je suis né et que je dois tâcher d'éviter les malheurs qui la menaceraient si je me contentais d'y envoyer un de mes enfants, puisque ce que je dis est toujours dans la supposition qu'en aucun cas les deux couronnes d'Espagne et de France ne doivent s'unir sur la même tête, et que si je restais en Espagne, un de mes fils devrait aller en France, et si j'allais en France, un de mes fils devrait rester en Espagne. On sait assez combien les minorités ont été funestes en France, et dans celle-ci, on pourrait craindre avec beaucoup de fondement une guerre civile. D'ailleurs la religion pour le soutien et la défense de laquelle je donnerais ma vie s'il le fallait, y étant aussi agitée qu'elle l'est, peut-être puis-je penser que je lui pourrais être utile avec la grâce de Dieu en ce pays-là. Du moins, je puis assurer Votre Sainteté que j'y donnerais tous mes soins. Au milieu de ces raisons qui balancent le parti que je dois prendre, je me jette aux pieds de Votre Béatitude comme le fils le plus soumis et le plus respectueux devant son cher père, et je la prie de vouloir bien me conseiller ce que je dois faire pour la gloire de Dieu, pour le repos de ma conscience et pour le bien de nos enfants et de deux royaumes à l'avantage desquels je suis obligé de pourvoir, lui demandant de nouveau avec toute l'humilité possible sa sainte bénédiction pour moy, pour la Reyne, et pour mes enfants, afin qu'il plaise à Dieu de nous faire notre salut, qui est la seule chose nécessaire dans les voies par où il voudra nous conduire et que nous devons abandonner à sa divine Providence¹.

¹ Archives d'Alcala, l. 2460. — A la suite de ce premier brouillon français se trouve la traduction en espagnol, toujours de la main de Philippe V, avec ces mots : « Ceci est le brouillon de la lettre que j'ay escrite. »

L'importance de ce document n'échappera à personne ; il nous fournit d'abord des renseignements nouveaux sur le caractère du roi, notamment cet aveu : *Mon génie semblait mieux s'accommoder aux usages des Espagnols qu'à ceux des Français*, etc. On s'est souvent étonné que Philippe V ressemblât par tant de côtés à ses prédécesseurs, et, d'autre part, il était difficile d'admettre que « le milieu » l'eût transformé si vite. Le duc d'Anjou, c'est lui-même qui nous le dit, était espagnol avant d'être roi d'Espagne ; il l'eût été, même sur le trône de France ; le sang d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse l'avait emporté en lui sur le sang d'Henri IV. En second lieu, cette pièce est la première où nous voyions se dessiner le sort de l'Espagne au cas où Philippe V lui eût préféré la France. Dans toutes les négociations que nous avons précédemment exposées, il semble que l'on ait oublié ce malheureux royaume, comme une sorte d'*impedimentum* fort incommode. Philippe V nous révèle ici ses intentions ; comme il lui paraît impossible que l'Europe consente à ce que les deux couronnes de France et d'Espagne soient réunies sur la même tête, il prendra l'une pour lui-même et laissera l'autre à son fils Ferdinand, tout prêt à jouer vis-à-vis du jeune prince le rôle que Louis XIV avait rempli jadis à son égard. Si la chose eût pu se faire sans que des flots de sang coulissent en France, elle n'eût pas été mauvaise en elle-même : cette union intime des deux monarchies n'était-elle pas, pour l'une et pour l'autre, le meilleur moyen de compenser les accroissements des puissances orientales ?

Témoin des scènes qui se passaient et des mouvements qu'on remarquait dans le palais, l'abbé de Montgon en attendait le dénouement. Il avait travaillé utilement à le préparer ; il ne doutait pas que la conjoncture présente ne lui rendit quelque importance. Mais comme jusque-là on n'avait pas tenu compte des services qu'il avait rendus, il ne voulut point montrer un empressement qu'aucune obligation ne lui imposait ; et il attendit qu'on fit appel à sa bonne volonté. Cette discrétion fut remarquée, et, comme de raison, fort mal interprétée ; on assura qu'il avait reçu des nouvelles certaines de l'extrémité où était le Roi, et qu'il les cachait, afin de donner le temps à ceux dont il était maintenant réputé favoriser les desseins de se mettre en mesure de n'avoir

rien à craindre de l'Espagne. Cette idée, forgée par quelques-uns des courtisans de la duchesse de Saint-Pierre, fit des progrès. Le comte de Marillac vint charitablement questionner l'abbé de Montgon, sous prétexte de l'avertir de ce qu'on débitait. Celui-ci lui demanda avec ironie comment on supposait qu'il pouvait savoir ce que Leurs Majestés et l'ambassadeur de France ignoraient, et par quelle route inconnue il eût été si bien instruit. Il crut néanmoins « qu'il était de la prudence de faire comprendre à l'archevêque d'Amida à quel point il paraissait absurde qu'il fût le seul en Espagne qu'on informât d'un événement aussi grand, et que sous les yeux et au service de Leurs Majestés il eût la témérité de le leur cacher.

La précaution ne parut pas superflue au bon prélat : on lui avait, disait-il, affirmé que Montgon faisait mystère des avis qu'il avait reçus ; n'entendant point parler de lui dans la conjoncture où l'on était, il n'avait su que penser de ce silence. Cette manière de s'expliquer semblant indiquer quelque soupçon, l'abbé répondit : « qu'après ce que l'archevêque savait qui s'était passé en France, il n'avait pas pensé qu'il fût nécessaire de faire valoir de nouveau sa bonne volonté ; qu'elle ne souffrait aucune altération ; mais que ne sachant si on jugerait à propos de s'en servir, il avait cru devoir attendre de le connaître, sans montrer jusque-là aucun empressement indiscret de l'offrir, surtout dans un temps où il était très incertain s'il serait bien ou mal reçu. »

L'archevêque entendit à merveille, et, changeant de ton, entreprit le panégyrique de M. de Montgon. Celui-ci, dès le lendemain matin, reçut une lettre par laquelle le marquis de la Paz le pria de se rendre le soir à son bureau du palais. La faveur était en train de revenir. Le marquis de la Paz lui annonça qu'il avait ordre de le conduire chez la reine, ajoutant, entre beaucoup de choses obligeantes, « qu'il obtenait, lorsqu'il y songeait le moins, une audience qu'il avait inutilement demandée pendant longtemps. » L'abbé de Montgon se garda bien de répliquer qu'il entrevoyait ce qui la lui attirait. L'heure que Sa Majesté avait fixée approchant, il suivit le marquis de la Paz dans la pièce que l'on appelait *Ochavada*, et qui était située immédiatement avant le grand cabinet du roi. Les courtisans s'y pres-

saient : lorsqu'ils entendirent le marquis de la Paz dire au marquis de la Roche, secrétaire du cabinet, que l'abbé de Montgon était là pour attendre les ordres de la reine, chacun s'empressa autour de lui, et ce fut à qui s'efforceraient de réparer en quelques instants les froideurs des derniers mois. La reine le reçut avec bonté, et s'excusa de lui avoir fait attendre si longtemps l'audience qu'il avait sollicitée ; elle lui posa diverses questions sur les affaires présentes, et laissa percer une assez vive inquiétude sur les événements qui pouvaient déjà avoir éclaté à Paris. Quant à l'abbé de Montgon, il semblait n'avoir d'autre préoccupation que de se justifier des accusations que le cardinal de Fleury avait portées contre lui : « Bon, hon, lui dit Élisabeth Farnèse ; eh ! de quoi vous embarrassez-vous ? Le cardinal de Fleury est si vieux ! » — « J'en conviens, madame, répliqua l'abbé ; mais il est tellement animé contre moi, que quand il n'aurait qu'un jour à vivre, je devrais craindre sa mauvaise volonté. » Ce fut à peu près le seul renseignement que la reine put tirer de lui ; il ne valait pas grande récompense ; aussi répondit-elle évasivement lorsqu'il la pria de lui accorder une place de conseiller d'État. Cette audience, qui avait dû rétablir sa fortune, acheva de la compromettre ¹.

L'incertitude de ce qui se passait en France durait toujours : le roi et la reine étaient de moins en moins maîtres d'eux-mêmes. Enfin, le 9 novembre, ne voyant rien venir, ils risquèrent trois démarches nouvelles, plus décisives que celles du 6.

Le cardinal de Fleury avait donné des preuves suffisantes de sa bonne volonté à l'égard du roi d'Espagne ; il avait le pouvoir entre les mains, et il n'était pas facile de le lui arracher à distance ; en tout cas, on ne pouvait pas risquer de l'avoir contre soi : il fut décidé qu'on lui enverrait, le jour même, des pleins pouvoirs pour gouverner la France au nom de Philippe V. Étant donnée sa brouille récente avec la maison d'Orléans, il y avait lieu d'espérer que celle-ci ne lui en aurait point accordé autant de son côté. Quant au duc de Bourbon, on était lié à lui par trop d'actes antérieurs pour lui manquer de parole au dernier

¹ *Mém. de Montgon*, t. VII, p. 60 sq.

moment ; on le prierait donc de partager avec Fleury la direction du ministère ; on pensait sans doute que la gravité des circonstances et les risques qu'ils courraient ensemble, rapprocheraient les deux adversaires. Le duc de Bourbon, en qualité de prince du sang, serait chargé de notifier au parlement la résolution de Philippe V¹. Elisabeth Farnèse l'en informa par la lettre suivante :

A Madrid, ce 9^e novembre 1728.

« Le Roi m'ordonne, suivant que je vous écrivis par le courrier extraordinaire qui partit d'ici il y a trois jours, de vous dire qu'il vous envoie sa lettre au Parlement, pour en cas qu'il soit nécessaire vous vouliez bien vous charger de l'y apporter. Le Roi, sachant l'amitié que vous avez pour lui, espère que vous ne négligerez rien de tout ce qui lui pourra être utile dans un cas si funeste duquel Dieu nous veuille préserver, vous assurant que vous pouvez être persuadé que le Roi n'oubliera jamais ce que vous avez bien voulu faire pour lui.

« ÉLISABETH². »

Philippe V avait ajouté ces deux lignes :

« Donnez, je vous prie, entière foi à ce que la Reine a écrit ci-dessus et comptez sur mon amitié comme je compte sur la vôtre. »

Le seconde démarche, ce fut d'écrire au Parlement de Paris cette lettre à laquelle il vient d'être fait allusion. Elle est beaucoup plus étendue que celle que nous avons citée plus haut et qui avait été donnée par Philippe V à l'abbé de Montgon ; on ne manquera pas de remarquer qu'il n'y est aucunement question de la couronne d'Espagne, ce qui paraît d'autant plus étonnant que cette pièce porte le contre-seing du ministre Orendayn : en vérité les ministres espagnols devaient se demander quel degré d'attachement avait le roi pour leur patrie.

¹ « Poderes que dio Felipo V al duque de Bourbon y al cardenal Fleury para gobernar la Francia en su nombre en caso de la muerte de Luis XV. » 9 novembre 1728. Arch. d'Alcala, l. 4823.

² Archives d'Alcala, l. 4823.

« Messieurs, au milieu de tous les malheurs qui sont arrivés à la France par la perte qu'elle a fait des princes les plus proches de la couronne (souvenir qui renouvelle encore ma douleur), Dieu, qui dispose selon sa souveraine sagesse des empires et des royaumes ayant bien voulu conserver le Roi Louis XV, mon très cher frère et neveu, à présent régnant, je lui souhaite un règne aussi long et aussi glorieux que je le désire pour moi-même, et une postérité si nombreuse qui, assurant la succession à la couronne, puisse faire pendant une longue suite de siècles la félicité et les délices de ses peuples.

« Après vous avoir exprimé les véritables sentiments de mon cœur sur l'état présent de la France, je ne puis pas m'excuser de vous manifester aussi l'alarme et la surprise où la fâcheuse nouvelle de la petite vérole dont se trouve attaqué le Roi très chrétien, mon très cher frère et neveu, m'a jeté, surprise d'autant plus juste qu'à la tendresse que nous lui portons, on doit ajouter aujourd'hui la prévoyance et la considération des maux que pourrait causer à la France et à toute l'Europe sa mort prématurée, au cas qu'il vint à décéder sans enfants mâle et légitime, comme il arrive à présent : cette pensée, excitée dans mon esprit par l'amour que je conserve pour ce royaume, et par la reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour me maintenir sur le trône d'Espagne, m'a fait porter les yeux sur son avenir que je n'envisage qu'avec la plus grande peine, mais sur lequel cependant les événements passés ne me permettent pas de ne prendre des mesures seules capables, en conservant l'ordre de la succession, de maintenir le repos et la tranquillité.

« Mon intention est donc, messieurs, de vous manifester par cette lettre que si (ce qu'à Dieu ne plaise) le Roi Louis XV, mon très cher frère et neveu, venait à décéder sans laisser de successeur issu de lui, je prétends jouir du droit que ma naissance me donne de lui succéder à la couronne de France, auquel je n'ai jamais pu valablement renoncer, et dont aucun traité contracté, de quelque nature qu'il puisse être, ne peut ni ne doit empêcher l'effet; je déclare donc que, dès que j'apprendrai la mort du Roi de France (ce que je prie instamment le Seigneur que je ne voie jamais arriver) je partirai pour venir prendre possession du trône des Rois mes pères, qui, dans ce funeste événement, m'appartiendra incontestablement, comptant sur la fidélité si recommandable et si constante des Français, qui dès lors deviendront nos sujets; et je ne doute pas que votre compagnie, qui, dans toutes les occasions, a donné des preuves si éclatantes de son attachement et de son respectueux dévouement aux Rois mes ancêtres, ne m'en donne de tout semblables dans celle-ci, et ne s'empresse, comme elle y est principalement obligée, de donner à tous les Français le premier

exemple de la fidélité et de la soumission qu'ils me doivent; et voulant au surplus prévenir autant qu'il est en mon pouvoir les maux et les troubles qu'on pourrait exciter en France dans un tel événement, j'ai choisi, nommé et constitué mon bien-aimé cousin le duc de Bourbon, de l'attachement, de la capacité et du zèle pour mon service de qui je ne puis pas douter, pour au cas que le Roi de France vienne à mourir sans enfant mâle, aller au Parlement vous porter de ma part cette lettre, et vous manifester mes intentions, que je désire être enregistrée au Parlement, et exécutée suivant sa forme et teneur. C'est le sujet de cette lettre, qui ne doit vous être présentée que dans le triste et funeste événement ci-dessus exprimé. Je l'ai fait écrire et l'ai signée de ma main, afin que vous y ajoutiez une entière foi; vous assurant, messieurs, chacun en particulier, et toute votre illustre compagnie en général, que je n'aurai pas une plus grande satisfaction que lorsque je pourrai vous donner des marques singulières de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Madrid, ce 9 novembre 1728.

« Votre bon ami, PHILIPPE.

« Contresigné : ORENDAYN ¹. »

Le marquis de Paz reçut l'ordre d'annoncer ces résolutions aux plénipotentiaires que le roi d'Espagne avait envoyés au congrès de Soissons; la tâche de ces derniers ne devait pas être la moins ardue ². Toutes ces lettres écrites, le roi et la reine commencèrent leurs préparatifs pour s'approcher de la frontière; l'agitation qu'ils montraient leur permit si peu de dissimuler ce dessein que le comte de Marcillac et d'autres courtisans se mirent en état de les suivre. Vingt-quatre heures de plus, et l'on quittait Madrid: heureusement le courrier de France arriva et remit le calme dans tous les esprits. On apprit par le détail qu'on envoyait de la maladie du Roi qu'elle n'avait pas donné un seul moment d'alarme; et que Sa Majesté avait eu tout juste assez de petite vérole pour le mettre, on le croyait du moins, à l'abri d'une nouvelle attaque. Il ne restait plus à Philippe V qu'à attendre les réponses que ses lettres ne pouvaient manquer de recevoir. Elles ne provoquèrent pas, je suppose, la même impatience

¹ Archives d'Alcala, l. 4823.

² Carta del marq. de la Paz à los Plenipotenciarios en el Congreso de Soissons sobre esto mismo. Arch. d'Alcala, l. 4823.

que le courrier précédent, et, tout roi qu'il fût, il devait ressentir quelque embarras d'une entreprise précipitée et manquée. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé la réponse du Pape, qui n'eût pas été la moins intéressante. Si la lettre de Philippe V a été envoyée, à moins que ce prince n'ait prié le Saint Père de la tenir pour nulle et non avenue, ce qui n'est guère probable, il y a été répondu. Or, il est à peu près certain que la lettre du roi d'Espagne a été expédiée; les autres l'ont été; comment celle-là seule serait-elle restée entre ses mains? De plus, sur la minute que nous avons reproduite, Philippe V a mis cette note qui paraît trancher la question : « Cecy est le broüillon de la lettre *que j'ay écrite*. » En tout cas, nous ne possédons point cette réponse, et nous sommes réduits à espérer que le Pape eût déclaré comme le jésuite Adolphe de Malboan, consulté par Philippe V sur le même sujet, qu'un honnête homme devait tenir son serment, et que, depuis les renonciations, le roi d'Espagne et ses enfants n'avaient plus aucun droit sur le trône de France¹.

Les lettres de Fleury et de Bourbon existent encore; nous les avons copiées à Alcalá, et nous les reproduisons ici dans leur entier. Malgré quelques réticences et quelques obscurités voulues, celle de Fleury est encore très significative; elle est adressée à la reine et datée du 20 novembre 1728.

« Madame, je reçus hier par les mains de MM. de Santa-Cruz et Barranacha les *deux lettres* du sixième et les deux lettres aussi du neuvième de ce mois dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer, *avec tous les papiers qui y étaient joints* ², et que je n'ai pas encore eu le temps de lire parce qu'en arrivant ici j'ai trouvé une infinité d'affaires accumulées. J'ai déjà eu l'honneur de mander à Votre Majesté que le Roi leur neveu n'avait pas été un seul instant en danger, et qu'il est présentement rétabli dans une santé parfaite. Il a couché à Petit-Bourg et sera de retour ici dans deux heures. Je me réserve donc à avoir l'honneur de répondre dans quelque autre occasion à tout le contenu des lettres de Vos Majestés, puisqu'il n'y a, Dieu merci, rien qui presse, et que ce sont des matières qui demandent de profondes réflexions. Tout ce que je puis dire à Vos Majestés est que *je*

¹ Mémoires adressés au Roi par le P. Claudio Adolphe de Malboan, Soc. Jés., le 26 avril et le 23 mai 1715. Arch. d'Alcalá, l. 2555.

² Cette phrase et une autre prouvent que les pleins pouvoirs ont été envoyés.

serai toujours fidèle au sang de Louis XIV, et que je ne manquerai jamais à ce qu'exige de moi mon ancien et respectueux attachement pour le Roi catholique son petit-fils. Ce sont dessentiments dont je ne me départirai de ma vie, ainsi que j'en ai assuré M. le duc de Bourbonville ; mais Votre Majesté me permettra seulement d'ajouter que je n'ai pas l'honneur d'être bien connu d'elle. L'ambition ne m'a jamais conduit, et, si j'ai eu quelque part au changement de ministère arrivé il y a deux ans et demi, j'y ai été forcé par la situation des affaires, et par les instances réitérées de tous les honnêtes gens de la cour. Je voyais la guerre presque inévitable entre la France et l'Espagne, et le crédit aussi bien que la confiance entièrement ruinés. Bien des gens savent que le Roi m'aurait nommé à la place du cardinal Dubois après sa mort, si je l'avais voulu, et qu'il ne tint qu'à moi aussi de l'être après la mort de M. le duc d'Orléans. Je ne le dirais pas, si cela n'était pas connu de tout le monde ; et si j'ai accepté la direction des affaires, ce n'a été que forcé et par l'ordre exprès du Roi. Je regarde donc les offres obligeantes que Vos Majestés ont la bonté de me faire comme une marque de leur estime qui m'est infiniment précieuse, mais qui n'influera jamais sur les motifs de ma conduite. Mon attachement pour Vos Majestés n'est fondé sur aucun intérêt, et n'a d'autre principe que les lois du royaume et l'avantage de ma patrie. A l'égard de M. le duc de Bourbon, je ne puis entrer avec lui dans aucune sorte de confiance. Nous ne sommes point brouillés, et je ne lui fais ni ne lui veux aucun mal, mais il ne peut me pardonner d'être hors de place, et cela est assez naturel. Quand M. l'abbé de Montgon vint ici, je fus le premier à lui dire qu'il devait le voir et à lui en indiquer les moyens, en lui recommandant pourtant de ne jamais me nommer pour le bien de l'affaire même. M^{me} la duchesse, la mère, l'a su, et ce n'est pas par moi. Le secret ne me coûte pas à garder, et je puis assurer Vos Majestés que celui qu'elles me font l'honneur de me confier le sera irrévocablement de ma part. Je suis très touché d'apprendre par Vos Majestés mêmes que les soupçons qu'elles avaient eus contre moi étaient pleinement effacés, mais j'ose les assurer qu'ils n'étaient pas fondés, et je ne craindrais pas sur cela l'examen le plus sévère. S'il m'était permis de manquer à des secrets où on m'a engagé par serment, il me serait aisé de faire connaître à Vos Majestés que leurs intérêts et leur gloire me sont plus chers qu'à ceux de qui elles se défient le moins. Je n'oublierai rien pour mériter leurs bontés et pour les convaincre du profond respect et de l'attachement inviolable avec lesquels je serai toute ma vie, etc. ¹. »

¹ Archives d'Alcala, l. 3988.

La lettre du duc de Bourbon est assez diffuse, mais elle ajoute quelques détails aux faits que nous connaissons déjà ; on y voit que ceux-là même qui étaient prêts à reconnaître Philippe V comme roi de France se préoccupaient fort de savoir s'il reviendrait avec toute sa famille, ou s'il laisserait le trône d'Espagne à l'un des siens ; cette seconde solution, considérée comme dangereuse, eût diminué ses chances.

21 novembre 1728.

« Madame, j'ai reçu hier les deux lettres du 6 et du 9 novembre dont Votre Majesté m'a honoré avec la lettre pour le parlement en cas que, ce qu'à Dieu ne plaise, nous avons le malheur de perdre le Roy. Votre Majesté ne la pouvait confier à personne qui eût plus d'attachement pour elle, ni plus de zèle pour son service, et j'avouerais à Votre Majesté que quand j'ai vu le Roi attaqué d'une maladie aussi dangereuse que la petite vérole, après mon inquiétude pour la vie de Sa Majesté, mon plus grand chagrin était de penser que, malgré toute ma bonne volonté, je serais forcé de me taire, et de la renfermer en moi-même, faute d'avoir les matériaux nécessaires pour pouvoir travailler à ce que Votre Majesté désire si justement. C'était ce qui m'avait engagé de charger l'abbé de Montgon de presser Votre Majesté de prendre les mesures nécessaires pour un événement qui dépend de Dieu seul et qui par conséquent peut arriver au moment qu'on s'y attend le moins. Je le faisais d'autant plus vivement que, connaissant les personnages de ce pays-ci, ce serait tromper Vos Majestés que de les laisser douter que M. le duc d'Orléans ne fût proclamé dans le premier instant, s'il ne paraissait rien de la part de Votre Majesté ; mais quand j'ai vu que mes très humbles représentations ne touchaient pas Votre Majesté, j'ai cru que ce serait leur manquer de respect, que de les continuer, et je m'étais déterminé à attendre leurs ordres craignant qu'elles n'attribuassent à quelques vues personnelles ce qui ne m'était dicté que par l'extrême envie de voir leurs désirs accomplis, et d'avoir la gloire d'y contribuer, ou croyant qu'elles avaient peut-être instruit de leurs volontés quelque autre personne à laquelle je me préparais à obéir avec le plus grand plaisir du monde, dès qu'elle m'aurait fait connaître les intentions de Votre Majesté. Mais puisque Vos Majestés m'honorent assez de leur confiance pour me charger de leur lettre pour le Parlement, je croirais que ce serait mal répondre à leurs bontés que de ne leur pas parler avec franchise, soumettant toujours mes idées aux vues supérieures de Votre Majesté. J'aurai donc l'honneur de dire à Votre Majesté que la lettre pour le

Parlement est une pièce nécessaire, mais qu'il conviendrait que j'en eusse un double que je pusse mettre entre les mains de quelqu'un de sûr, parce que, comme il est de la sagesse de tout prévoir en pareille occasion, il pourrait arriver que M. le duc d'Orléans me ferait arrêter, et que, par conséquent, je fusse hors d'état de faire usage de ladite lettre ; secondement, il est essentiellement nécessaire que Votre Majesté confie son autorité pour ce moment-là à quelqu'un pour le mettre en droit d'ordonner et en situation de se faire obéir en parlant au nom du Roi d'Espagne, ce qui ne se peut qu'en faisant expédier la patente dont l'abbé de Montgon a porté le modèle à Votre Majesté en faveur de qui elle jugera à propos, et je supplie Vos Majestés de ne pas imaginer que ce soit l'ambition d'être cette personne chargée de leur autorité qui me fasse parler, car si Votre Majesté en charge un autre, tel qu'il soit, dès qu'il parlera à votre nom, je lui obéirai avec joie ; troisièmement, il serait à propos, je crois, que je susse quelles sont les personnes de ce pays-ci sur lesquelles Vos Majestés peuvent compter, pour qu'en cas de besoin je puisse prendre des mesures avec elles. Je demande pardon d'avance à Votre Majesté de la corde que je vais toucher, mais pour être en état de les servir il faut que je sois instruit de leurs volontés, d'autant plus que c'est la première question que me font presque toutes les personnes que je sonde sur leur attachement pour Votre Majesté. C'est, Madame, si, en cas de malheur, Vos Majestés comptent revenir avec toute leur famille, ou si elles comptent en laisser une partie en Espagne ; comme je crois devoir la vérité à Votre Majesté, je dois lui dire qu'elles trouveraient plus de difficultés dans un cas que dans l'autre, par la peur qu'on aurait de se retrouver forcé à une guerre pareille à la dernière dont les tristes idées ne sont pas encore effacées. Votre Majesté me fit dire il y a quelque temps de ne point parler de cette affaire à MM. de Santa Cruz et Berrachea ; comme ce sont eux qui m'ont fait remettre les lettres de Votre Majesté, j'ignore s'ils sont instruits de ce qu'elles contiennent, et, dans le doute, j'ai pris le parti de ne leur en rien dire ; mais je supplie Votre Majesté de me faire savoir si je puis m'ouvrir à eux, et en cas que je ne le doive pas, j'ose lui représenter la nécessité d'envoyer quelqu'un avec qui les serviteurs de Votre Majesté puissent s'arranger, d'autant plus qu'une personne qui parlera en votre nom fera plus d'effet d'une parole sur les personnes de qui nous pouvons avoir besoin que je ne pourrais faire en six conversations. Il ne me reste, etc. ¹. »

¹ Archives d'Alcala, l. 3988.

Le duc de Bourbon n'avait donc perdu ni le courage ni l'espérance : au moment où Louis XV achevait de se rétablir, il demandait de nouvelles instructions, et se préparait à travailler de plus belle à la reconnaissance des droits de Philippe V. Il ne semble pas que le roi et la reine d'Espagne aient conservé la même ardeur, ni qu'ils aient répondu autrement que par l'expression de leur reconnaissance aux offres de M. le Duc. Ce qui est certain, c'est que, pendant les dix mois qui suivirent, il ne fut plus question à Madrid d'un projet qui avait si vivement intéressé, l'année précédente, toute la cabale française des Marcellac, des Montgon, des Lambilly, des Saint-Pierre. Lorsque la grossesse de la reine Marie Leckinska fut déclarée, le cardinal de Fleury commença à regretter ce qu'il avait écrit, et nous avons vu qu'il se servit de la duchesse de Saint-Pierre et de l'archevêque d'Amida pour obtenir la restitution de presque toutes ses lettres. Enfin, au mois de septembre 1729, il se chargea, avec un plaisir que ne dut point partager Philippe V, d'annoncer au roi d'Espagne, par ces quelques lignes griffonnées à la hâte sur un méchant bout de papier, la nouvelle qui mettait à néant des espérances entretenues depuis quinze ans :

« Sire, c'est au nom et par ordre du Roy votre neveu que j'ai l'honneur de donner part à Votre Majesté de la grâce que Dieu vient de lui faire et au Royaume par la naissance d'un dauphin qui vient de lui naître dans le moment. Le Roi compte trop sur la tendresse de Vos Majestés pour lui, pour ne pas se flatter de la joie qu'elles en auront ; il est si accablé de toute la cour qui est autour de lui qu'il ne lui est pas possible de se reconnaître, et si je manque en quelque chose au respect qui leur est dû (ceci est une allusion au papier dont il se sert), je les supplie de le pardonner à l'excès de joie où nous sommes. — Ce 4 septembre 1729, à quatre heures et demie du matin ¹. »

Ce simple billet marque le point où se sépare de nouveau l'histoire de deux grands pays momentanément unis ; les Pyrénées allaient se relever entre la France et l'Espagne, les deux familles royales devenir comme étrangères l'une à l'autre.

Quelques mois avant de l'avoir reçu, Philippe V avait obtenu de Fleury communication d'un mémoire manuscrit ¹ que nous avons retrouvé soigneusement classé dans ses papiers secrets, et qui, décisif en faveur des droits de la maison d'Orléans, n'avait pas dû lui laisser à lui-même grande illusion sur la valeur de ses prétentions illégitimes.

ALFRED BAUDRILLART.

¹ Archives d'Alcala, l. 2555.
